



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 25 MAI 2020 – DE 19H30 A 23H05
A la Salle CO2 à La Tour-de-Trême

Présidence

Monsieur Malik SEYDOUX (PLR), Président
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS), Vice-Président

Bureau

Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR)
Madame Chantal FROSSARD (PDC)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)
Monsieur Cyrille PÜRRO (PS)

Présents

Mesdames, Messieurs
Thérèse ANATRA-LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (PDC) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Carole FRITSCHI (PS) – Nicolas GEINOZ (PS) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Laurence GUMY (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Laurent MONNEY (PDC) – Charles MOREL (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC) – Lucile POCHON (PS) – Dominique PROGIN (PLR) – Xavier RAEMY (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Julien RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Théodore SAVARY (PS) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts)

Excusés

Nicolas CHARRIERE (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Total

45 membres sont présents, 5 sont excusés. La majorité absolue est de 23.

Conseil communal

Mesdames, Messieurs Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Sébastien LAUPER – Patrice MORAND – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER (dès 21h05) – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Cynthia BAPST

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police communale

TABLE DES MATIERES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019	7
2. Approbation des comptes et des rapports de gestion 2019	7
A. Comptes de fonctionnement 2019	13
B. Comptes d'investissements 2019	18
C. Bilan au 31 décembre 2019.....	19
D. Rapport de gestion 2019	19
3. Adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable (voir message en annexe)	20
4. Adoption de la révision du règlement scolaire communal	27
5. Adoption de la révision des statuts de l'Association Régionale La Gruyère (voir message en annexe).....	28
6. Adhésion à Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère : adoption des statuts (voir message en annexe)	30
7. Détermination du Conseil communal sur la proposition de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, d'augmenter la durée du congé de paternité de 5 à 10 jours (voir message en annexe).....	33
8. Détermination du Conseil communal sur la proposition déposée par Mmes Eloïse Demierre et Thérèse Anatrà-Luchinger et M. Pierre-Yves Binz relative à la gestion des déchets lors des manifestations sur le domaine public – révision du règlement de police (voir message en annexe) .	34
9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Frank Aellen, au nom du groupe PDC/PVL, pour l'intégration de la section Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement (voir message en annexe).....	37
10. Décision de transmission du postulat de Madame Carole Fritschi et Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'adhésion à l'association La Grue (voir message en annexe)	39
11. Décision de transmission du postulat de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en ville de Bulle (voir message en annexe)	41
12. Décision de transmission du postulat de Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, sur la clarification des prestations de service public de GESA (voir message en annexe)42	
13. Décision de transmission du postulat de Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, sur l'expédition du matériel de vote avec système d'envoi commercial-réponse (voir message en annexe).....	42
14. Décision de transmission du postulat déposé par Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux (voir message en annexe)	44
15. Election d'un membre de la Commission d'aménagement suite à la démission de Monsieur Eric Gobet du groupe PLR.....	46
16. Election d'un scrutateur du groupe PDC/PVL en remplacement de Monsieur Frank Aellen, démissionnaire	47
17. Election à la Présidence du Conseil général	48

18.	Election à la Vice-Présidence du Conseil général.....	49
19.	Divers du Conseil général.....	50
A.	Propositions.....	54
B.	Postulats.....	54
C.	Résolutions.....	57
D.	Questions.....	58
E.	Remarques – commentaires.....	67
20.	Divers du Conseil communal.....	70
	Clôture de séance.....	71

Monsieur le Président ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

J'ai le plaisir d'accueillir et de saluer particulièrement Messieurs Alexandre Beaud et Xavier Raemy qui remplacent respectivement Messieurs Frank Aellen et Eric Gobet. Je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, Madame Nicole Jacqueroūd et Madame Cynthia Bapst, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse.

En raison de la pandémie Covid-19, diverses mesures ont dû être prises afin que cette séance puisse se dérouler en respectant strictement les conditions posées par les Autorités fédérales et cantonales, en matière de distanciation sociale et d'hygiène. Ainsi, le Bureau du Conseil général a validé les mesures suivantes :

- *convocation dans cette salle CO2, celle de l'Hôtel de Ville ne permettant pas de respecter la distance minimale de deux mètres, et disposition différente sans emplacement réservé aux membres de la Commission financière,*
- *le public n'est exceptionnellement pas admis et aucun apéritif n'est autorisé à l'issue de la séance,*
- *pour des raisons d'hygiène, suppression des cartes de vote ainsi que des bulletins de vote (pas de vote au scrutin secret, ni de scrutin de liste) – les personnes exprimeront leur vote en se levant – et utilisation d'un minimum de micros, d'où la décision de désigner un seul orateur par groupe politique qui lira toutes les interventions de ses collègues, hormis celles du président de la Commission financière. Deux micros fixes, à chaque extrémité de la rangée N, sont à disposition pour les interventions spontanées en cours de débat, par exemple pour répondre à une intervention ou à une question. Les personnes placées sur le trajet sont priées de libérer le passage en se déplaçant dans l'escalier latéral.*

Les rapporteurs suivants sont équipés de micros afin de transmettre les interventions des membres de leur groupe respectif :

- **Madame Elodie Surchat (PS-Les Verts)**
- **Madame Valérie Schmutz (PLR)**
- **Monsieur Baptiste Pasquier (PDC-PVL)**
- **Monsieur Sébastien Bossel (UDC).**

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 8 mai 2020, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

A l'ordre du jour figure l'adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable ainsi que de la révision du règlement scolaire communal. Conformément à l'article 87 alinéa 2 du règlement du Conseil général, les amendements portant sur des articles de règlements de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

45 membres sont présents

5 membres sont excusés

majorité : 23

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 15 mai 2020 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Par courriel du 16 avril 2020, le projet d'ordre du jour, préparé par le Conseil communal, a été soumis aux membres du Bureau qui l'ont validé.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, **Monsieur le Président** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
2. Approbation des comptes et rapports de gestion 2019
3. Adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable
4. Adoption de la révision du règlement scolaire communal
5. Adoption de la révision des statuts de l'Association Régionale La Gruyère
6. Adhésion à Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère : adoption des statuts
7. Détermination du Conseil communal sur la proposition de M. Grégoire Kubski d'augmenter la durée du congé de paternité de 5 à 10 jours
8. Détermination du Conseil communal sur la proposition déposée par Mmes Eloïse Demierre et Thérèse Anatrà-Luchinger et M. Pierre-Yves Binz relative à la gestion des déchets lors des manifestations sur le domaine public - révision du règlement de police
9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Frank Aellen pour l'intégration du secteur Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement
10. Décision de transmission du postulat de Mme Carole Fritschi et M. Nicolas Pasquier demandant l'adhésion à l'association La Grue
11. Décision de transmission du postulat de M. Charles-Henri Brandt demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en Ville de Bulle
12. Décision de transmission du postulat de M. François Chardonnens sur la clarification des prestations de service public de GESA
13. Décision de transmission du postulat de M. Cyrille Pürro sur l'expédition du matériel de vote avec système d'envoi commercial-réponse
14. Décision de transmission du postulat de Mme Chantal Frossard demandant un annuaire des producteurs et magasins de produits locaux
15. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission d'aménagement suite à l'élection de M. Eric Gobet au Conseil communal
16. Election d'un scrutateur du groupe PDC/PVL en remplacement de M. Frank Aellen démissionnaire
17. Election à la Présidence du Conseil général
18. Election à la Vice-Présidence du Conseil général
19. Divers du Conseil général
20. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

↪ **Au vote, le Conseil général approuve à l'unanimité des membres présents, soit par 45 voix, l'ordre du jour tel que présenté. L'assemblée peut donc délibérer.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Monsieur le Président rappelle que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 par courrier électronique du 6 janvier 2020. Il remercie Madame Jacqueroud pour la rédaction de ce document.

Il demande s'il y a des remarques et, constatant que tel n'est pas le cas, il le soumet au vote.

↪ **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 45 voix, avec remerciements à son auteure.**

2. Approbation des comptes et des rapports de gestion 2019

Monsieur le Président rappelle que l'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. Il s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Ceci n'étant pas le cas, il passe la parole à Monsieur le Syndic qui s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et des rapports de gestion 2019.

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic s'exprime par ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs les dirigeants et cadres de notre administration et de nos services communaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer tous très cordialement. Je salue tout particulièrement aujourd'hui Monsieur Guy Monney, Secrétaire général adjoint à la Ville de Bulle, et présent ce soir en tant que Secrétaire du Bureau du Conseil général pour la dernière fois. Monsieur Monney, après 32 ans d'activité au service de la Commune, va quitter ses fonctions à la fin de cette semaine. Je souhaitais ici, au nom du Conseil communal, lui faire un clin d'œil et lui adresser tous nos remerciements et félicitations, ainsi que nos meilleurs vœux pour sa retraite. Je laisserai le soin au Président du Conseil général de lui adresser à son tour, en fin de séance, ses remerciements pour son engagement au sein du Législatif.

Approbation des comptes 2019

Les comptes sont bons, comme vous avez pu vous en rendre compte en les découvrant, je l'espère, avec satisfaction. Je laisserai mon collègue, Monsieur Nicolas Wyssmueller, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, vous apporter des explications sur des points précis du bilan.

Pour le Conseil communal, les résultats sont une surprise partielle, car le budget avait été élaboré avec une prudence particulière, sachant qu'avec la réforme fiscale PF17, un montant brut initial de Fr. 6,5 mios allait manquer aux revenus dès 2020. Les recettes conjoncturelles ont également eu un effet très positif sur les résultats de cette année 2019.

Au moment de boucler les comptes, le Conseil communal aurait pu, comme ce fut le cas dans les années précédentes, procéder à des amortissements extraordinaires. Mais le nouveau plan comptable, MCH2, qui entrera en vigueur au premier janvier de l'année prochaine, nous impose une présentation différente et change quelque peu les règles du jeu comptable. Dès lors, il est important d'avoir des réserves avec un bénéfice reporté. Nous aurions aussi souhaité constituer une réserve particulière « Covid-19 » pour faire face aux défis économiques et sociaux importants qui nécessitent déjà et nécessiteront encore plus d'engagements dans les temps à venir. Des engagements financiers et des manques de recettes non budgétisés en 2019 sont déjà en augmentation. Cependant, pour pouvoir mettre une ligne aux comptes avec une réserve dans ce grand livre, il faut que les éléments ou événements soient connus à la date du bouclage. Au 31 décembre 2019, le coronavirus n'était pas encore le fléau qui a produit un tsunami planétaire et dont nous ne mesurons encore pas aujourd'hui la durée de l'épreuve ni l'ampleur des dégâts.

Pour faire face à l'avenir incertain des rentrées fiscales, tant des personnes physiques que morales, des taxes sur les spectacles, du produit des parcs et de toutes les autres sources de revenus, l'évolution également incertaine des transactions immobilières et des éléments conjoncturels, le Conseil communal a préféré avoir un bénéfice reporté à sa disposition. C'est pour les raisons invoquées ci-avant que le Conseil communal propose au Législatif des comptes avec un bénéfice reporté cumulé au capital existant, qui se montent actuellement à Fr. 24'124'865.00 au bilan.

Je vous demande d'approuver ces comptes et reste à disposition pour tout complément d'information.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

La présentation des comptes 2019, en ces temps de crise, est un exercice qui suscite un sentiment partagé entre la satisfaction, bien sûr, devant un excellent exercice, mais la retenue également, avec des années à venir difficiles compte tenu de ce que nous vivons.

*Le résultat 2019 fait apparaître un **bénéfice de plus de Fr. 7 mios**. Je vais en expliquer très brièvement les causes principales :*

Premièrement :

- *Une augmentation des produits de presque 8%, due en partie à une augmentation des impôts sur les personnes morales et physiques de plus de Fr. 4 mios ;*
- *Une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers et les mutations de plus de Fr. 2,2 mios, ce que nous appelons volontiers les impôts conjoncturels. La conjoncture économique 2019 a justement été favorable aux collectivités publiques locales. Cela se traduit dans la marche des affaires ainsi que dans un marché immobilier dynamique. Conséquences positives sur nos finances, ces éléments principaux expliquent cette grande amélioration des recettes ;*
- *La prudence dans l'établissement du budget a permis de maintenir un niveau de recettes important.*

Deuxièmement :

La tenue des charges, en baisse de plus de Fr. 2 mios par rapport au budget, soit environ 1,69%. L'ensemble du Conseil communal a privilégié la prudence et le respect du budget. La rigueur a été de mise et, de fait, elle devra être un élément principal lors de l'établissement du prochain budget.

Investissements :

Concernant les investissements, je tiens à apporter quelques informations, voire quelques éclairages. En 2019, la Commune a investi un peu plus de Fr. 13 mios. Avec un cash-flow de plus de Fr. 13 mios également, le degré d'autofinancement est de plus de 100%, comme vous pouvez le constater dans le rapport de gestion. En 2019 également, le budget prévoyait un montant d'environ Fr. 29 mios. Permettez-moi ici un bref éclairage. Lorsque le Conseil général vote le budget des investissements, il donne évidemment le droit au Conseil communal de procéder à ces dépenses. Cependant, pour des raisons indépendantes de sa volonté – préparation des dossiers, traitement d'oppositions ou coronavirus – l'avancement des travaux peut parfois être ralenti. Ainsi, je peux citer ce qui était prévu en 2019 et qui sera fait en 2020 ou 2021 : l'abri PC du Cabalet pour plus de Fr. 2 mios, la piscine pour plus de Fr. 4 mios, les routes communales pour plus de Fr. 6 mios, la rénovation du Château-d'en-Bas 33 pour plus de Fr. 2 mios, etc. ; soit près de Fr. 15 mios d'investissements qui seront exécutés en 2020 et 2021.

Dans la situation actuelle, il est évident que la Commune agit clairement en faveur d'une relance de type macroéconomique. J'ai lu dans la presse des informations, à mon sens, un peu biaisées pour le lecteur. Il n'était en effet pas inutile de rappeler ces éléments.

Enfin, il est évident que le Conseil communal se retrouve, Covid-19 oblige, dans une situation qui oppose deux forces :

- *La réforme fiscale des entreprises, les conséquences de la Covid-19, la tenue des indicateurs financiers, sont des éléments qui nous obligent à faire des choix importants pour les années à venir. Nous y travaillons pour le budget 2021 déjà. Les conséquences de la Covid-19 sont évidemment inconnues, pour l'instant non mesurables, mais forcément avec des impacts très négatifs.*
- *La deuxième force, opposée, est celle qui nous demande d'investir encore plus dans un objectif de soutien à l'économie. La littérature économique nous rappelle les années 1930, avec ses politiques de relance par la demande et l'intervention de l'Etat pour la soutenir. C'est tout juste dans l'esprit qui prévaut et qui prévalait lors du célèbre contexte du New Deal.*

Ainsi le Conseil communal a le devoir de respecter l'argent du contribuable en tenant compte des situations évoquées ici. Mais permettez-moi de vous rappeler encore que les investissements votés à fin 2019, se montant à Fr. 65 mio, restent à concrétiser. Ceci est une réalité connue et importante, qu'il était nécessaire de relever dans le même esprit d'un soutien à la demande globale.

Enfin, la dette nette par habitant est passée de Fr. 3'950.00 à fin 2018 à Fr. 3'661.00 à fin 2019. Elle a donc baissé.

Si l'exercice 2019 a été excellent, rappelons-nous qu'en décembre 2020, ce seront toujours les impôts de nos concitoyens que nous déciderons de dépenser ou non, et que cela mérite beaucoup de vigilance.

Le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes 2019 dans leur ensemble, tels que présentés.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière (CF), pour son rapport d'entrée en matière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues du Conseil général,

Introduction

Les comptes annuels sont révisés par un auditeur agréé conformément aux exigences de la loi sur les communes et la mission de la Commission financière (CF), dans ce contexte, consiste à donner un préavis sur le rapport des réviseurs ainsi que sur l'entrée en matière relative aux comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2019 de la Commune de Bulle.

Notre analyse est basée sur les documents suivants :

- *Fascicule des comptes 2019*
- *Rapports de l'organe de révision*
- *Rapport de gestion de l'exercice 2019*
- *Renseignements sur les valeurs inscrites au bilan au 31.12.2019*
- *Contributions payées à des tiers en 2018-2019*
- *Evolution de l'endettement 2015-2019*

Appréciation générale

Le budget 2019 annonçait une perte de Fr. : 1'176'170.00. Comme ces dernières années, la prévision s'est avérée prudente par rapport à la réalité des comptes 2019 qui affichent un bénéfice exceptionnel de Fr. 7'110'962.38, soit un écart de près de Fr. 8,3 mios par rapport au budget 2019. Aucun amortissement supplémentaire n'ayant été comptabilisé en 2019, ce résultat aura un effet positif sur la fortune qui augmentera en conséquence. Cette manière de procéder est transparente et reste logique dans la mesure où, quoiqu'il arrive, la mise en œuvre de MCH2 aura pour effet de réévaluer les immobilisations des patrimoines financiers et administratifs à leurs valeurs actuelles et donc considérer en grande partie les amortissements supplémentaires réalisés ces dernières années comme fonds propres. La fortune de la Commune s'en verra donc fortement renforcée et permettra de faire face aux prochaines années qui s'annoncent évidemment très compliquées compte tenu du contexte actuel lié à la Covid-19. Les charges de fonctionnement, hors imputations internes, mouvements des réserves et charges liées, se sont montées à Fr. 68.4 mios en 2019. En comparaison des Fr. 68.7 mios, déduction faite des Fr. 1.8 mios budgétisés pour couvrir le déficit net de la gestion des eaux, l'écart se monte à Fr. 301'000.00 ou 0,4% des charges budgétisées.

On peut donc raisonnablement admettre que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. Avec un montant global de Fr. 51.6 mios, les charges liées sont légèrement supérieures aux Fr. 51,5 mios budgétisés mais restent très importantes et représentent 42.3% des charges de fonctionnement 2019, qui se montent à Fr. 122 mios avant amortissements supplémentaires, versement aux réserves et imputations internes.

Sans tenir compte des imputations internes, des prélèvements sur réserves et bénéfices réalisés sur la vente de biens immobiliers, les produits se sont élevés à Fr. 126.1 mios, soit Fr. 8,9 mios de plus que ceux rapportés au budget 2019 et légèrement supérieurs de Fr. 835'000.00 par rapport aux Fr. 125.2 mios réalisés en 2018. Ce sont à nouveau les impôts qui expliquent globalement ce bon résultat avec une augmentation globale de l'ensemble des recettes fiscales de Fr. 7.8 mios dont Fr. 2.9 mios pour les impôts sur les sociétés, de Fr. 2 mios pour les impôts des personnes physiques et de Fr. 1,7 mio pour les impôts sur les gains immobiliers et les plus-values. Les effets négatifs liés à l'impact de la nouvelle réforme fiscale n'ayant pas encore eu d'impact sur les comptes 2019 et une prudence dans l'estimation des recettes fiscales expliquent en grande partie ce bon résultat.

Le rapport annuel met suffisamment en évidence les principaux écarts pour les dépenses et les recettes de fonctionnement. De fait, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire d'apporter de commentaire particulier. Compte tenu des explications et justifications données, nous n'allons pas commenter davantage les écarts mis en évidence dans les différents dicastères apparaissant dans le fascicule des comptes de l'exercice 2019 ni en faire l'analyse. Nous tenons encore une fois à relever la qualité des informations communiquées au travers du rapport annuel et tenons à en remercier les auteurs.

Endettement et cash-flow

L'année dernière, les investissements nets réalisés étaient inférieurs d'environ Fr. 6 mios à ceux budgétisés. En 2019, ils se montent à Fr. 12.6 mios et sont à nouveau nettement inférieurs aux Fr. 26.4 mios prévus au budget. L'écart important de Fr. 13.9 mios provient essentiellement d'investissements votés mais reportés tels que ceux pour la piscine ou le bâtiment CEB33. À ce titre, la CF rappelle que le total des investissements déjà votés, mais à engager ces prochaines années, se monte à environ Fr. 65 mios.

Le cash-flow pour l'année 2019 se monte à Fr. 13.6 mios. Il est, pour la cinquième année consécutive, supérieur à Fr. 10 mios. Cette situation favorable permet d'autofinancer les investissements, contribuant ainsi à limiter l'impact de ces derniers sur l'endettement. Cette situation permet de maintenir les divers ratios d'endettement à des niveaux acceptables. Avec 23'439 habitants, soit 730 de plus qu'à la fin de l'année précédente, l'augmentation de la population légale ainsi que la gestion prudente des dépenses d'investissements permettent de faire évoluer favorablement les divers ratios d'endettement par habitant. À des fins de comparaison uniquement, si l'on tient compte des Fr. 6.3 mios du bâtiment Postfinance qui est passé du patrimoine financier au patrimoine administratif, la dette nette du patrimoine administratif par habitant serait de Fr. 2'122.00 au 31.12.2019 contre Fr. 2'209.00 à la fin de l'année précédente.

Après attribution du bénéfice 2019 de Fr. 7'110.962.38, la fortune au 31.12.2019 se monte à Fr. 24'124'865.28.

Conclusions

Les comptes 2019 mettent en évidence une bonne maîtrise de la gestion budgétaire tant au niveau des investissements que des charges de fonctionnement.

Au chapitre des bonnes nouvelles, comme mentionné en préambule, la mise en œuvre de MCH2 aura comme conséquence l'obligation de réévaluer le patrimoine administratif ainsi que le patrimoine financier, valeurs bilancielle sur lesquelles nous avons comptabilisé de nombreux amortissements supplémentaires ces dernières années. Les montants substantiels qui en résulteront seront comptabilisés en augmentation de la fortune et pourront être utilisés pour compenser des pertes futures découlant des réévaluations du patrimoine financier. Celles provenant du patrimoine administratif ne pourront être utilisées, durant les 10 premières années, que pour compenser la charge d'amortissement supplémentaire provenant des réévaluations. Après 10 ans, le solde pourra être utilisé librement pour compenser des pertes futures.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, les conséquences économiques liées à la pandémie de la Covid-19 seront excessivement importantes. Même s'il est impossible à ce jour d'en mesurer l'ampleur, les pertes de recettes fiscales directes et indirectes, tant pour les entreprises que pour les personnes physiques, seront très conséquentes et auront un impact majeur sur les résultats des futurs exercices. De plus, les effets de la nouvelle réforme fiscale RFFA déploieront leurs effets négatifs également depuis cette année et vont péjorer davantage les recettes fiscales des entreprises. Le temps des résultats extraordinaires est donc bien révolu et les prédictions de nos derniers plans financiers, pourtant plutôt pessimistes, pourraient s'avérer encore plus négatifs. Une gestion très rigoureuse paraît donc d'autant plus nécessaire tant au niveau de la gestion des charges de fonctionnement que des investissements qui devront être priorités avec rigueur et constance. La volonté manifestée par le Conseil communal de mesurer les dépenses d'investissements nous semble être le bon message dans le contexte actuel.

La situation financière actuelle reste malgré tout positive. Dès lors, même si l'avenir nous paraît sombre et plein d'incertitudes, profitons de cette accalmie proposée par ces comptes 2019 exceptionnels pour féliciter le Conseil communal et l'ensemble du personnel pour leur engagement et leur contribution à ces bons résultats. Gardons à l'esprit cette gestion plutôt fourmi que cigale, car la suite de la fable s'annonce radicalement différente et la contribution et le bon sens de tous seront nécessaires pour garder le cap.

La CF au regard de ces diverses considérations, préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et sur les rapports de gestion 2019 de la Commune de Bulle.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson.

A. Comptes de fonctionnement 2019

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2019 et passe la parole aux groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal :

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Madame Carole Fritschi** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Notre groupe a pris acte du bon résultat des comptes 2019 et s'en réjouit. Toutefois, nous sommes conscients que cette embellie ne durera pas. D'une part, la récente réforme fiscale nous réserve encore des inconnues. D'autre part, la crise de la Covid-19 est passée par là et nous ignorons jusqu'à quand elle aura des effets négatifs.

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal d'utiliser une partie des bénéfices pour créer un fonds de soutien qui puisse apporter de l'aide à nos concitoyens les plus démunis, soit directement, soit indirectement, par exemple en soutenant financièrement, si nécessaire, des associations caritatives qui distribuent de la nourriture et des produits de première nécessité, comme les Cartons du cœur.

Enfin, nous attendons du Conseil communal qu'il mette sur pied rapidement un plan de relance afin de soutenir l'économie locale, le tourisme, la culture, le sport, etc. Bref, nous attendons de nos autorités qu'elles fassent preuve de créativité, qu'elles trouvent des solutions innovantes afin de surmonter les obstacles qui ne manqueront pas de s'accumuler ces prochains mois. A ce sujet, nous proposerons des suggestions dans les divers.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal pour la parfaite maîtrise des dépenses ainsi que son responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, et l'administration communale pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Fritschi pour son intervention et passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Charles Morel** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le PLR Bulle-La Tour-de-Trême a analysé avec grand intérêt les comptes et le rapport de gestion 2019 de la Ville de Bulle.

De manière générale, nous considérons que le rapport de gestion, dans sa forme actuelle, est très intéressant et riche en informations, et nous en remercions ses auteurs.

Nous formulons trois remarques sur la situation financière communale :

Premièrement, force est de constater que l'exercice 2019 a été un excellent millésime. Le résultat de bouclement, avec un bénéfice de plus de Fr. 7 mios, est très réjouissant et ne provient pas uniquement de revenus supérieurs au budget, mais également d'un travail important opéré sur les coûts. Ce résultat est très réjouissant et encourageant. Nous tenons à remercier le Conseil communal, et en particulier notre responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, pour cet excellent résultat et cette volonté clairement perceptible de gestion économe des ressources publiques.

Cela dit, l'augmentation très importante des recettes fiscales doit beaucoup à une situation conjoncturelle exceptionnelle, ayant permis de booster les recettes liées aux transactions immobilières et revenus liés aux bénéficiaires des personnes morales. Il est évident, au sortir de la pandémie de la Covid-19, que la récession générée par le confinement a déjà et aura encore des conséquences négatives substantielles sur les recettes fiscales de notre Ville. Le bénéfice 2019 permettra probablement de n'absorber qu'une partie du déficit prévisible pour 2020... Sans même parler de la nouvelle fiscalité des entreprises.

En deuxième lieu, cette année 2019 ne doit pas nous faire oublier les faiblesses structurelles de nos finances communales. Non seulement notre capacité d'autofinancement est faible. Mais encore, dans un scénario défavorable, il pourrait être très difficile de rétablir la situation sans une augmentation d'impôts, car notre marge de manoeuvre financière est faible : près de la moitié des dépenses sont des charges liées.

Pour terminer, rappelons-nous que des dépenses d'investissements massives ont déjà été votées par notre Conseil. Ce ne sont pas moins de Fr. 133 mios d'investissements qui ont été octroyés, dont Fr. 65 mios doivent encore être dépensés.

Nous sommes donc condamnés à prioriser nos investissements et les répartir dans le temps. Tout ce qui n'est pas urgent DOIT attendre, que ce soit dans la réalisation des projets comme dans les crédits d'investissement transmis à ce Conseil.

Selon certains critères financiers, les dépenses d'investissement devraient se situer entre Fr. 10 mios et Fr. 20 mios par année. En 2019, le budget d'investissements prévoyait une somme de Fr. 29.2 mios. Grâce à l'excellente gestion de nos finances communales, le montant engagé a été de Fr. 13 mios. La question des investissements doit donc demeurer au centre de nos préoccupations.

Nous le voyons, les défis auxquels notre Ville fait face sont très importants. Ils sont une conséquence directe de la croissance très forte que nous avons vécue ces dernières années. Si nous ne voulons pas

augmenter encore la charge fiscale reposant sur la classe moyenne, qui apporte à Bulle déjà plus de 50% des recettes des personnes physiques, alors qu'elle ne représente guère plus de 20% des contribuables, nous devons continuer à agir de manière extrêmement disciplinée.

Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie l'intervenant et passe la parole au groupe PDC/PVL.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a analysé les comptes et le rapport de gestion 2019 de la Ville de Bulle avec beaucoup d'attention.

A nouveau, les comptes présentés sont bons et démontrent une très bonne maîtrise des coûts puisque les charges sont inférieures de Fr. 1.7 mio par rapport au budget. Cependant, la situation actuelle nous incite à la plus grande prudence.

Certes, le résultat de Fr. 7.1 mios est excellent, mais les recettes fiscales supérieures de plus de Fr. 8 mios par rapport au budget l'améliorent largement. De plus, aucun amortissement supplémentaire n'a été effectué. Cette réserve sera bienvenue étant donné l'entrée en vigueur du MCH2, la réforme fiscale et la crise liée à la Covid-19, qui auront des répercussions importantes durant les années à venir.

La dette baisse de Fr. 3 mios, mais seuls Fr.12.5 mios ont été investis sur les Fr. 26.5 mios budgétisés en 2019. Ces investissements ayant été votés par le Conseil général, ils se reporteront inévitablement sur les années à venir. Nous ne prônons surtout pas un ralentissement des investissements au vu des difficultés qui se profilent, mais une priorisation rigoureuse de la part du Conseil communal.

Le groupe PDC/PVL félicite le Conseil communal ainsi que l'administration pour leur excellent travail et approuve les comptes ainsi que le rapport de gestion 2019.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, intervention de **Monsieur Jacques Rime** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons pris connaissances des comptes de l'exercice 2019, qui présentent un bénéfice de Fr 7'110'962.38, alors que le budget prévoyait une perte de plus de Fr. 1'176'170.00. Ce résultat est une très bonne nouvelle au vu des années difficiles qui nous attendent.

Nous espérons que ce bon résultat et les élections approchant à grands pas ne contribueront pas à augmenter les dépenses. Nous demandons donc au Conseil communal de continuer sa gestion rigoureuse des deniers publics.

Il faut garder à l'esprit qu'une partie de ces résultats s'explique par les impôts sur les sociétés et l'immobilier. Ces rentrées fiscales risquent de très fortement diminuer, car l'immobilier devrait connaître un certain ralentissement et les impôts sur les personnes morales vont être fortement impactés par la réforme fiscale des entreprises, ainsi que la probable récession due à la Covid-19, que nous risquons de connaître ces prochaines années.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention.

Il ouvre la discussion générale et de détail en trois volets, à savoir

- sur les comptes de fonctionnement,
- sur les comptes d'investissements
- et sur les rapports de gestion.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et rapports de gestion 2019.

Il passe donc à la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2019, par chapitre.

0. ADMINISTRATION

Recettes	Fr.	2'992'594.06
Dépenses	Fr.	11'309'014.54

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

1. SÉCURITE PUBLIQUE

Recettes	Fr.	3'670'131.13
Dépenses	Fr.	4'890'233.52

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Recettes	Fr.	1'747'957.03
Dépenses	Fr.	32'786'683.90

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

3. CULTURE ET LOISIRS

Recettes	Fr.	1'111'821.10
Dépenses	Fr.	8'191'556.27

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. SANTÉ

Recettes	Fr.	190'403.25
Dépenses	Fr.	9'429'819.67

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

5. AFFAIRES SOCIALES

Recettes	Fr.	18'646'304.59
Dépenses	Fr.	29'848'170.18

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATION

Recettes	Fr.	8'723'506.81
Dépenses	Fr.	14'280'743.80

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

7. PROTECTION / AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Recettes	Fr.	10'001'178.01
Dépenses	Fr.	11'147'953.10

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

8. ÉCONOMIE

Recettes	Fr.	1'017'473.61
Dépenses	Fr.	2'448'090.30

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Recettes	Fr.	93'875'742.50
Dépenses	Fr.	10'533'884.43

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

Constatant que personne ne demande la parole, **Monsieur le Président** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2019.

Avec **Fr. 141'977'112.09 de revenus** et **Fr. 134'866'149.71 de charges**, le résultat du compte de fonctionnement présente un **bénéfice de Fr. 7'110'962.38**.

B. Comptes d'investissements 2019

Monsieur le Président suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2019.

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant : Fr. 834'042.25 de revenus et Fr. 13'397'370.70 de charges, soit un excédent de charges de Fr. 12'563'328.45.

Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur les comptes d'investissements 2019.

Cela n'étant pas le cas, il propose de passer à l'examen du bilan et des rapports de gestion 2019.

C. Bilan au 31 décembre 2019

Monsieur le Président relève que le total du bilan s'élevait au 31 décembre 2019 à Fr. 177'565'407.36 avec Fr. 24'124'865.28 de fortune pour la Commune.

Il ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le bilan de la Ville.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au rapport de gestion.

D. Rapport de gestion 2019

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un désire s'exprimer sur les rapports de gestion 2019.

Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, pour le rapport de vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson, Président**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Comme le stipule l'article 97, littera C^{bis} de la loi sur les communes, la Commission financière (CF) ne fait que prendre position sur le rapport de l'organe de révision. L'article 98d précise quant à lui que l'organe de révision doit s'assurer que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes édictés par le Conseil d'Etat pour les comptabilités publiques, ceci afin de décharger la CF de contrôles purement comptables.

Compte tenu de la situation liée à la Covid-19 et contrairement aux années précédentes, la CF n'a pas pu rencontrer la Commission administrative du Conseil communal en présence du nouveau réviseur, la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, représentée par Monsieur Luciano Domingues, responsable du mandat. La CF a reçu l'ensemble des documents par courriel, notamment le rapport de l'organe de révision qui comprend également la liste des engagements conditionnels et garanties ainsi que la liste des vérifications effectuées. Ce document doit par ailleurs être communiqué au Services des communes (Scm). La CF a pris connaissance des diverses mentions faites dans ce rapport détaillé et n'a pas relevé d'élément qui nécessiterait un commentaire particulier.

Dans son rapport du 1^{er} mai 2020, l'organe de révision rappelle que le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes alors que leur mission consiste à les réviser et à émettre une appréciation sur ces derniers. Le réviseur confirme dans son rapport que la comptabilité et les comptes annuels sont

conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. Il recommande ainsi à la CF de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels 2019 qui font ressortir un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 7'110'962.38, un excédent de charges d'investissements de Fr. 12'563'328.45 et une fortune de Fr. 24'124'865.28 au bilan au 31 décembre 2019, après attribution du bénéfice annuel.

Au regard de ce qui précède, la CF recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2019 et les rapports de gestion tels qu'ils nous ont été présentés.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son rapport et profite de l'occasion pour remercier Messieurs Wyssmueller et Uldry, ainsi que le service communal des finances, pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote les comptes et rapports de gestion 2019, dans leur ensemble.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, les comptes, bilan et rapports de gestion 2019 de la Ville de Bulle.**

3. Adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui, **au nom du Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable qui vous est proposée ce soir est obligatoire suite aux exigences cantonales et fédérales et à l'adaptation de la loi cantonale sur l'eau potable au 1^{er} juillet 2012.

Toutes les communes fribourgeoises ont jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour adapter leur règlement sur l'eau potable.

Le Conseil communal vous propose un règlement comprenant une taxe de base, une taxe de raccordement et un prix de l'eau appelé taxe d'exploitation. Tout ceci a été préavisé et validé favorablement par les services cantonaux.

De plus, le Préposé à la surveillance des prix a, par lettre du 20 février 2019, également transmis ses recommandations. Comme indiqué dans le message, la plus importante recommandation consistait dans la limitation des attributions annuelles pour le maintien de la valeur de remplacement à 60% dans le calcul de la taxe de base annuelle.

Une explication très détaillée a été donnée le 11 mai dernier à vos huit collègues lors d'une séance d'information et d'explication. Je vous passe donc des calculs amenant au montant de la taxe de base ou de la taxe d'exploitation.

Vous avez remarqué que selon les exemples figurant en fin du message, pour la grande majorité des propriétaires, il n'y a que peu de différence.

Le Conseil communal peut entendre que pour certaines entreprises, il y aura une augmentation. Cependant, les industries ont également besoin d'une défense incendie performante et ceci a un coût. Il faut savoir que la défense incendie était subventionnée par l'ECAB et ce ne sera plus le cas dès 2021. La taxe de base permettra aussi de contribuer au maintien de la valeur du réseau.

Concernant la **taxe unique de raccordement**, le Conseil communal a tenu compte d'une remarque faite dans les groupes concernant les zones de centre ou de l'ancienne ville.

Le Conseil communal vous propose de se baser sur la surface des terrains multipliée par l'indice d'utilisation du sol fixé dans le règlement communal d'urbanisme.

Pour les zones de centre et de l'ancienne ville, la taxe de raccordement est déterminée en fonction de la surface de plancher construite. Cette façon de calculer est conforme à l'art. 28 de la loi cantonale et a donc été reprise du règlement-type cantonal.

Le Conseil communal est conscient que cette nouvelle taxe aura des incidences financières sur toutes les nouvelles constructions. Il faut penser que la ville sera encore amenée à se développer et à grandir. Cette taxe servira à préfinancer le réseau nécessaire pour les constructions futures et son renouvellement.

Quelques mots sur le prix de l'eau ou **taxe d'exploitation** qui est perçue en fonction de la consommation enregistrée. Le prix de l'eau au robinet est en baisse car il passe de Fr. 1.35/m³ à Fr. 1.00/m³. La location des compteurs est abandonnée.

Cependant, les très importants investissements en vue sur les captages de Charmey et les conduites amenant l'eau à Bulle feront que ce prix devra être revu dans quelques années.

Pour anticiper une remarque de votre part, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, les membres de la Commission de l'eau vont s'atteler à mettre en place une campagne de communication pour la réduction de la consommation de l'eau potable. Cette campagne va aussi être axée sur la qualité exceptionnelle de l'eau des captages de Charmey et de Grandvillard. Il n'est pas nécessaire d'acheter de l'eau en bouteille à Bulle, il suffit seulement de boire l'eau du robinet, même en y ajoutant quelques bulles avec une installation spéciale.

La Ville de Bulle, par EauSud SA, exploite 4,1 milliards de litres d'eau. 2,2 milliards de litres d'eau sont distribués chaque année à Bulle. Le solde est vendu vers Romont ou Oron. L'eau est distribuée à plus de 50'000 habitants du sud du canton de Fribourg.

L'eau que nous consommons au quotidien est soumise à de nombreux contrôles et doit respecter un grand nombre de critères strictement imposés.

En raison de la réévaluation toxicologique du produit phytosanitaire chlorothalonil et de ses produits de décomposition, le service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a effectué des analyses officielles de l'eau potable distribuée. Ces analyses datant de la semaine dernière et des précédentes ne révèlent aucune présence de métabolites du chlorothalonil.

Nous ne sommes cependant pas à l'abri d'un accident, mais des analyses de risques sont mises à jour trimestriellement.

Pour terminer, je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier la délégation de votre Conseil, qui a consacré du temps le 11 mai dernier, pour rencontrer les membres de la Commission de l'eau pour poser des questions et ainsi obtenir tous les renseignements voulus sur ce règlement.

Le Conseil communal pense que cette séance d'information a été très positive, utile, et pourrait être renouvelée lors de la présentation de nouveaux règlements importants pour faciliter leur compréhension.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous remercie de soutenir ce règlement.

Je reste à disposition s'il y a des questions. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention.

Il relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement relatif à la distribution de l'eau potable. Il passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Charles Morel** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers et chères collègues,

Le PLR Bulle-La Tour-de-Trême a analysé avec intérêt le règlement relatif à la distribution de l'eau potable de la Ville de Bulle.

Cette prise de position a pour but de présenter aux citoyennes et citoyens bullois notre déception de devoir nous prononcer sur un règlement qui, selon nous, date d'un autre temps, ne répond pas aux impératifs de durabilité et n'intègre que peu de mesures incitatives à l'économie d'eau.

La Gruyère et la Ville de Bulle en particulier se trouvent dans une situation extrêmement privilégiée car nos réserves d'eau potable de qualité sont importantes. Cependant, cette situation pourrait bien ne pas être immuable compte tenu du réchauffement climatique. L'eau doit être économisée, comme toutes autres ressources naturelles.

Le règlement qu'on nous propose n'intègre pas suffisamment cette réalité. Aujourd'hui, la facture d'eau se base presque exclusivement sur la quantité consommée, selon le principe du consommateur-payeur.

Le nouveau règlement non seulement base une partie importante de la facture sur un montant forfaitaire, indépendant de la consommation d'eau, mais en plus frappe indifféremment les parcelles construites ou non. Il s'agit donc clairement d'un nouvel impôt caché taxant les parcelles faiblement densifiées. Ce mécanisme lie des mesures d'urbanisme favorisant la densification à la facturation d'eau, deux éléments qui n'ont en soi rien à voir l'un avec l'autre. Sans même parler du fait qu'elle est injuste car elle s'applique à des propriétaires de terrains non construits qui ne consomment aucune eau à cet endroit. On mélange donc taxe de raccordement et taxe annuelle de base. Cette taxe de base annuelle nous paraît donc peu judicieuse.

Là où un fort effet incitatif aurait pu être attendu, c'est au niveau de la taxe d'exploitation, tenant compte de la consommation effective. Or que nous présente-t-on ? Une réduction de Fr. 1,35/m³ à Fr. 1.00/m³, baisse rendue nécessaire par l'introduction de la taxe de base annuelle.

C'est pour cette raison que le groupe PLR Bulle-La Tour-de-Trême va déposer ce soir un postulat demandant au Conseil communal comment il envisage de motiver les utilisateurs à utiliser cette ressource avec parcimonie.

Ceci dit, force est de constater que le Conseil communal avait très peu de marge de manœuvre dans la formulation de ce règlement. La loi cantonale sur l'eau potable de 2012 impose les mécanismes décrits ci-dessus. Notre Conseil pourrait certes refuser ce règlement. Mais force est de constater qu'à part quelques modifications cosmétiques, les vices soulevés, faisant partie intégrante de la loi cantonale, ne pourraient pas être corrigés dans leur substance.

C'est pourquoi le groupe PLR Bulle-La Tour-de-Trême, sans conviction et par dépit, va voter ce règlement, en espérant que le Conseil communal pourra, au travers de notre postulat, corriger une partie des effets négatifs soulignés dans cette prise de position.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'intervenant et passe la parole au groupe PDC/PVL.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, intervention de **Monsieur François Chardonnens** :

« Nous prenons note de l'excellent travail de la Commune et de son prestataire GESA/EAUSUD. Nous avons reçu toutes les informations nécessaires durant une séance extraordinaire après la préparation du Conseil général de mars. Ces informations ont été précieuses et nous montrent que le prix de l'eau ne se limite pas seulement au prix du mètre cube. Il y a effectivement aussi un amortissement et des frais opérationnels qui ont un financement ad hoc. Il ne faut pas oublier non plus la taxe d'épuration qui s'ajoute à tout mètre cube consommé.

Nous sommes heureux de voir que l'infrastructure qui est évaluée à Fr. 95 mio n'est endettée qu'à hauteur de Fr. 8 mio, ce qui fait que la situation est saine et permet d'avoir un réseau de qualité. Ce réseau mis à disposition de sources d'eau éloignées de toute pollution environnementale majeure nous permet bien sûr d'avoir une eau de qualité. Le financement proposé devrait maintenir ces éléments.

Nous regrettons cependant que chaque règlement ne soit pas discuté en amont avec une commission où les partis pourraient s'exprimer indépendamment de l'excellence du travail fait par la Commune. Nous parlons ici de taxe et de conditions cadres qui nécessitent une évaluation et un débat politique.

Le PDC soutiendra ce règlement équilibré qui permet de garantir un approvisionnement en eau local et sûr. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Chardonnens pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Bossel** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Le groupe UDC a examiné le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable. Sur le fond, nous estimons qu'il est juste que le financement de notre réseau soit assuré. Nous sommes dans une très bonne situation à Bulle et cela doit continuer. Ce sont les modalités, plus précisément le mode de calcul pour la taxe de raccordement et pour la taxe de base annuelle, qui posent problème. Avec le système de financement proposé, basé notamment sur la surface, comme souvent dans notre pays, nous choisissons de répercuter les coûts sur une très infime partie des contribuables afin de s'assurer un large soutien. On diminue même légèrement la facture pour les autres.

Malheureusement, avec cette stratégie, c'est souvent l'industrie que l'on pénalise, dans ce cas à cause des grandes surfaces nécessaires à son activité. Lors de la crise du coronavirus, notre population et les politiciens de tous bords ont constaté que l'on ne produisait malheureusement presque plus dans notre pays, du fait notamment que les entreprises suisses doivent composer avec des salaires et un prix des terrains des plus élevés au monde. Peut-être serait-il bon de ne pas les pénaliser davantage à chaque fois que l'Etat doit assurer le financement des infrastructures.

Nous l'avons remarqué ce soir dans l'examen des comptes: c'est pourtant majoritairement les entreprises, et donc pour une part importante l'industrie, qui ont permis à la Commune de présenter un tel résultat. Nous estimons dès lors qu'il n'y a pas lieu de péjorer la situation d'une minorité de contribuables et pour cette raison, le groupe UDC s'opposera au règlement.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bossel pour son intervention et demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite encore s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il clôt donc la discussion générale.

Il rappelle qu'un amendement a été déposé. La lecture article par article n'étant pas demandée, il aborde le traitement dudit amendement et passe la parole au groupe PS-Les Verts.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Grégoire Kubski** :

« A Bulle, nous avons une immense chance de bénéficier d'une eau potable de grande qualité selon les dires de nos édiles communaux et au regard d'un article de presse récent.

Ces dernières années, des entreprises sont venues à Bulle du fait de l'excellente qualité de notre eau. Profitons-en pour nous faire de la publicité en promouvant la qualité de notre eau et donc la qualité de vie à Bulle.

Pour ce faire, nous vous proposons de publier sur le site internet de la Commune, en toute transparence, les résultats des tests effectués sur la qualité de notre eau, deux fois par année, afin que la population ait connaissance de la chance de boire une eau qui rivalise avec les eaux minérales en vente dans les grandes surfaces. Cela permettra peut-être de sensibiliser la population à cette chance. Boire de l'eau du robinet constitue un geste écologique et promouvoir la qualité de notre eau contribue à donner à notre ville l'image positive qu'elle mérite.

En conséquence, nous vous proposons un amendement au règlement communal sur l'eau potable :

art. 2 al. 4 (nouvel alinéa) :

La Ville publie sur son site internet les résultats des analyses effectuées sur la qualité de son eau potable deux fois par année.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteur pour votre intervention. Il précise que cet amendement sera traité au terme de la discussion de détail.

Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'un ou l'autre article, ce qui n'est pas le cas. La discussion de détail est donc close.

Un amendement ayant été déposé, **Monsieur le Président** invite le Conseil communal à y répondre et à se déterminer à son sujet.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Patrice Morand répond ainsi :

« Je me permets juste d'intervenir rapidement avant l'intervention de MONSIEUR le Syndic. Je trouve que la publication des résultats est intéressante et ne vois pas de raison de s'y opposer. La Ville de Fribourg publie d'ailleurs les siens régulièrement sur son site Internet. Je laisse cependant la parole à Monsieur le Syndic, qui pourrait avoir un point de vue différent. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand et passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, intervient comme suit :

« Merci Monsieur le Président,

Je souhaite premièrement relever quelques éléments qu'il serait bon de corriger ou modifier. Il est vrai que la qualité de notre eau est exceptionnelle grâce aux trois sources dont nous disposons, et je ne vois, bien entendu, aucun problème à publier les résultats d'analyse. Mais je souhaite vous posez la question suivante : Mesdames et Messieurs, combien parmi vous ont déjà lu ou interprété un document de

résultats d'analyse d'eau ? Je suis un professionnel de l'eau, bien que non un chimiste, et je peux vous assurer qu'une telle lecture est pour le moins complexe. Je crains que la lecture d'un document si peu digeste n'inspire pas une grande confiance au quidam, bien au contraire. D'aucun pourrait être surpris de trouver autant de composants avec des valeurs qui ne lui seraient pas très parlantes. Bien entendu, dans un souci de transparence, nous pouvons nous engager à les publier, mais il semble inutile de modifier un article du règlement pour ce faire.

Le Conseil communal vous encourage donc à accepter le règlement tel que proposé et s'engage à publier les résultats d'analyse de l'eau sur le site Internet communal.

A titre personnel, j'encourage les dépositaires de cet amendement à prendre connaissance de tels documents et à se demander en quoi leur publication peut être utile au citoyen, avant de proposer un amendement à un règlement communal.

Je profite également pour répondre au groupe PLR qui mentionne qu'il s'agit d'un impôt supplémentaire ce qui est injuste, voire faux. Aujourd'hui, nous avons un prix de l'eau à Fr. 1.35/m³, qui comprend la totalité des frais générés par la distribution de l'eau potable, subdivisée en trois parties. Le prix de l'eau baisse à Fr. 1.00/m³ et vous relevez que cela n'est pas très écologique et n'inspire pas à l'économie. Je rappelle que Monsieur Prix a examiné ces chiffres. Nous aurions peut-être souhaité fixer le prix de l'eau à Fr. 2.00/m³ et financer des mesures écologiques dans la ville avec la différence, mais nous n'en avons tout simplement pas le droit, car il est interdit de faire du bénéfice avec la distribution de l'eau. Le prix de l'eau bulloise est donc le même que lorsqu'elle est vendue à Romont par exemple.

En ce qui concerne la différence de Fr.0.35/m³, divisée en fonction du droit à bâtir, nous demandons Fr. 0.15/m². Toutes les autres communes ayant déjà adopté leur règlement sur l'eau oscillent entre Fr. 0.10/m² et Fr. 0.50/m². Le prix, si bas de Fr. 0.15/m² a été fixé par Monsieur Prix, car nous avons un réseau communal, estimé aux environs de Fr. 93 mios, qui a été fortement amorti, et pour lequel l'endettement n'est que de Fr. 8 mios. En conséquence, au lieu de prélever une taxe pour garantir le renouvellement du réseau à 100%, nous nous sommes basés sur un renouvellement à 60% qui nous amène au prix de Fr. 0.15/m². A n'en pas douter pour les générations futures, ce prix devra sans doute être revu à la hausse pour renouveler les infrastructures, mais actuellement nous n'en avons pas besoin grâce à l'amortissement effectué. Il est donc faux d'affirmer qu'il s'agit d'un impôt supplémentaire.

Je suis plutôt d'accord avec les arguments concernant les industriels, cependant, comme l'a souligné Monsieur Patrice Morand, la défense incendie d'un bâtiment industriel a un certain coût et ce n'est pas avec la consommation d'eau de quelques lavabos et WC que l'on va pouvoir renouveler une installation industrielle de défense incendie. De plus, comme l'a dit Monsieur Morand, nous ne disposons plus de la subvention de l'ECAB comme auparavant. Ces Fr. 0.15/m² représentent donc un prix juste de la prestation. La Commune ne fait pas de bénéfice et ne prend pas davantage d'argent au citoyen bullois.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande à l'auteur s'il maintient son amendement, ce qui est le cas.

Il constate que le Conseil communal ne se rallie pas à l'amendement déposé par le groupe PS-Les Verts. En conséquence, conformément à l'article 91 alinéa 3 du règlement du Conseil général, il met au vote l'article 2 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable, tel que présenté par le Conseil communal.

- ✚ Au vote, le Conseil général accepte par 29 oui, 16 non et 0 abstention, l'article 2 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable tel que présenté par le Conseil communal.

Etant arrivé au terme du traitement de l'amendement déposé, **Monsieur le Président** propose de passer au vote final.

- ✚ Soumis au vote, le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté par le Conseil général, par 38 oui, 6 non et 1 abstention.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

4. Adoption de la révision du règlement scolaire communal

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, Conseiller communal en charge du dicastère Enseignement et Formation, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à commencer par relever une petite coquille, pour laquelle nous vous prions de bien vouloir nous excuser. En effet, le message fait référence à une annexe, en l'occurrence le règlement scolaire révisé, qui n'a pas été joint audit document. L'erreur ne réside pas dans l'oubli de l'annexe, mais dans la mention même de celle-ci.

Toutes les modifications sont déjà intégralement communiquées dans le message, raison pour laquelle nous ne souhaitons pas, par mesure d'économie de papier, joindre le règlement révisé de 6 pages pour quelques adaptations.

Quant aux modifications apportées, je n'ai pas de communication à apporter. Il s'agit d'une simple mise en conformité consécutive aux effets de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'enseignement de base. Il n'y a donc aucune modification de fond. Le Conseil communal vous invite à adopter cette révision telle que présentée.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur David Seydoux pour sa présentation et ouvre la discussion en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet objet.

Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 45 voix, la révision du règlement scolaire communal telle qu'elle lui est présentée.**

5. Adoption de la révision des statuts de l'Association Régionale La Gruyère (voir message en annexe)

[Récusation pour cet objet de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, ayant un intérêt spécial. Vote à 44 membres, la majorité reste à 23.]

Monsieur le Président précise que les statuts soumis au vote ont été adoptés par l'Assemblée des délégués de l'ARG et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Il passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme souligné par Monsieur le Président, les statuts, tels qu'ils vous sont présentés, sont soumis d'un bloc. Ils sont votés par l'ensemble des communes de la Gruyère et ils diffèrent relativement peu des statuts précédents.

L'ARG, qui chapeaute passablement d'infrastructures pour réunir toutes les communes de la Gruyère, avait, depuis ses débuts en 1997, prévu dans ses statuts un fonds d'investissement qui arrivera à échéance au 31 décembre 2020. Dès le 1^{er} janvier 2021, l'ARG devra continuer de fonctionner, c'est pourquoi nous vous présentons l'adoption de la révision des présents statuts.

En définitive, il y a peu de changement : le mode de financement reste quasiment le même et la dîme que continuera à mettre chaque commune dans l'escarcelle de l'ARG est identique.

Toutefois, le changement majeur réside en la diminution du fonds d'investissement de Fr. 1 mio à Fr. 750'000.00. Cette diminution est attribuée au fonds de fonctionnement qui passe dès lors au total à Fr. 500'000.00. L'ARG doit faire face à une augmentation constante des charges administratives (engagement d'une juriste à 50% à disposition de toutes les communes, projet du centre sportif, plan directeur régional, travail sur la fusion des communes, et bon nombre d'études) faisant que les budgets alloués n'étaient plus suffisants au mode de fonctionnement.

Je reste à disposition pour toute éventuelle question et vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, intervention de **Monsieur François Chardonnens** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC/PVL soutiendra cette révision car elle participe à une vision régionale du développement de la Gruyère. L'ARG n'est pas seulement un outil d'investissement régional mais elle acquiert petit à petit des activités opérationnelles telles la mise en place d'un plan directeur régional et toutes les activités qui y sont liées.

De nombreuses tâches ne peuvent être que régionalisées pour être efficaces et donner le service à la population de la Gruyère entière. Le groupe PDC/PVL est en faveur d'une Gruyère forte et unie. Nous voterons donc pour ce changement.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteur de l'intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Bossel** s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC est satisfait du travail de l'ARG, qu'il estime nécessaire et bénéfique, tant pour Bulle que pour la région. Nous souhaitons que cette association puisse continuer à œuvrer au développement de la Gruyère, dans les meilleures conditions, tout en étant la plus efficiente possible.

Nous estimons dès lors qu'augmenter le budget de fonctionnement tout en diminuant celui d'investissements ne répond pas à cet objectif. Le but de l'ARG étant de soutenir des travaux concrets d'intérêt général, notamment en finançant le fonds régional d'investissements, dont nous savons qu'il a été mis à contribution ces dernières années et qu'il se sera à nouveau dans le futur – par exemple pour

soutenir nos remontées mécaniques ou les activités touristiques – nous refusons la nouvelle répartition des contributions annuelles qui s'éloigne de cet objectif.

Nous ne souhaitons pas que l'ARG contribue à engraisser l'ogre étatique et pensons qu'elle doit mieux s'organiser pour maîtriser ses coûts de fonctionnement.

Pour ces raisons, le groupe UDC s'opposera à la révision des statuts tels que proposés.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bossel et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 37 oui, 7 non et 0 abstention, les modifications des statuts de l'Association Régionale la Gruyère ARG telles qu'elles lui sont présentées.**

6. Adhésion à Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère : adoption des statuts (voir message en annexe)

Comme pour le point précédent, le Conseil général est appelé à adopter les statuts tels que présentés. L'adoption des statuts signifie que le Législatif est favorable à l'adhésion à cette nouvelle association intercommunale. A l'inverse, un vote négatif correspond à un refus d'adhésion.

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Sébastien Lauper** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Option Gruyère est la volonté de créer un réseau d'échanges et de synergies pour la culture, l'enfance et la jeunesse dans une approche gruérienne.

Elle permettra à une région d'avoir une vision, de développer un cadre pour une politique commune qui réponde aux enjeux actuels afin de développer le sentiment d'appartenance à une région, d'échanger et de coopérer entre différents secteurs (économie, tourisme, sport, social...), de faciliter l'accès à la culture et sa diffusion nationale voire internationale et d'impliquer l'enfance et la jeunesse dans les réflexions de société.

Elle permettra de dynamiser et de rendre possible des projets d'envergure en favorisant notamment la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

Elle soutiendra la création de projets favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes.

Elle assurera l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les crèches.

Dans un premier temps, Bulle maintient sa contribution annuelle au niveau de celle octroyée actuellement à l'Association CO2; Option gruyère bénéficie ainsi d'un apport complémentaire de 50'000.00 environ. Avec cette nouvelle association, la participation des autres communes sera renforcée.

Je vous remercie pour votre attention, j'ai terminé Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Lauper pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Madame Eloïse Grandjean et Monsieur Martin Rauber** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'identité culturelle régionale est primordiale. En adhérant à Option Gruyère, on renforcera cette dynamique, nous pourrions envisager une approche commune et réaliser des projets d'envergure, non seulement à Bulle, mais également dans des lieux peu exploités actuellement.

Cette adhésion offrira la possibilité de mettre en place la structure professionnelle qui manque à notre région. Une restructuration qui permettra d'obtenir une augmentation du soutien financier cantonal. Ainsi, nous pourrions voir émerger des projets de qualité dans toute la région.

L'enfance et la jeunesse représentent le monde de demain et c'est en se donnant les moyens d'agir aujourd'hui dans ce domaine, grâce notamment à l'intervention de l'association Option Gruyère, que nous construisons l'avenir.

Le groupe PS-Les Verts, et notamment Eloïse Grandjean, en tant que présidente de la Commission Jeunesse et Famille de la Ville de Bulle, ne peuvent qu'approuver cette adhésion. La politique de l'enfance et de la jeunesse est primordiale et les enjeux sont de taille. Une harmonisation régionale ne peut qu'être bénéfique pour relever les défis dans ce domaine. De plus, la Commission Jeunesse et Famille se réjouit des collaborations qui pourront être faites avec cette association.

Nous vous remercions pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie les auteurs et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Madame Emmanuelle Favre Gende** :

« *Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,*

En ces temps où l'économie et la société sont secouées par l'imprévu, Option Gruyère semble tomber à pic.

Cette association va définir les lignes générales des politiques régionales pour la culture, l'enfance et la jeunesse. Elle coordonnera la communication et favorisera la création de réseaux.

Elle s'occupera aussi, à l'échelle de la région, de porter le règlement intercommunal pour les structures d'accueil extra-familial de jour. Un interlocuteur régional libèrera les communes d'une partie de ce travail complexe.

Elle va miser sur la jeunesse pour développer le futur de notre société, de notre savoir-faire et de notre patrimoine culturel et humain.

En plus de deux mois, nous mesurons à quel point la culture est inscrite en nous et impacte notre quotidien. A tous âges, elle fédère, rassemble, affine nos connaissances.

Le PLR salue la mise sur pied de cette association qui ose une vision globale et dynamique en associant les communes, les régions ainsi que la richesse et la diversité du tissu associatif local. Elle semble une évidence pour créer un pôle fort en Gruyère, tant sur le plan de la politique culturelle que sur celle de l'enfance et de la jeunesse.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur le Président remercie l'auteure et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, intervention de **Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl** :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

Option Gruyère vise à régionaliser les questions liées à la politique de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. La politique tarifaire de l'accueil extrafamilial de jour est un impératif répondant à un besoin d'harmonisation incontestable.

En matière de politique de la jeunesse, le Service de la jeunesse de la Ville de Bulle répond à une demande provenant de jeunes Bullois, mais également d'un nombre important de jeunes domiciliés à l'extérieur de la commune. Coordonner les diverses questions liées à la jeunesse au niveau du district est donc une nécessité.

S'agissant de la culture, bien que toujours sous-dotée, elle revêt un rôle essentiel au niveau social notamment. Durant la période que nous traversons, le manque ressenti par la population suite à l'annulation de toute l'offre culturelle est le plus grand révélateur du besoin et des attentes en la matière. La culture mérite une attention particulière, en termes de moyens et d'organisation, pour être promue

dans les meilleures conditions et ce en tout temps. Elle doit pouvoir participer au dynamisme et à la promotion de la Gruyère.

Nous soutenons donc unanimement l'adhésion à cette nouvelle association intercommunale et l'adoption des statuts proposés.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteure et, constatant que la parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'adoption des statuts tels qu'ils lui sont présentés et par conséquent, l'adhésion à Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère.**

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adhésion à une association intercommunale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre c du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

7. Détermination du Conseil communal sur la proposition de Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, d'augmenter la durée du congé de paternité de 5 à 10 jours (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La société d'aujourd'hui a fortement évolué dans ce que l'on peut appeler la structure familiale traditionnelle. Cette expression ne reflète d'ailleurs plus la majorité des ménages.

Fort de ce constat, le Conseil communal est conscient de ces changements et vous propose de suivre l'évolution des composants d'une famille nouvelle et différente, en adaptant le règlement sur le personnel avec un congé paternité de 10 jours. La modification de ce règlement communal vous sera soumise lors d'un prochain Conseil général de cet automne.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et demande si l'auteur de la proposition souhaite s'exprimer.

Monsieur Grégoire Kubski répond ainsi :

« Je vous remercie pour votre réponse positive et me réjouis que cet objet soit prochainement soumis au vote devant le Conseil général. »

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cette proposition.

Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil communal se ralliant à la proposition et personne ne s'y opposant, le Conseil général prend acte de la détermination favorable du Conseil communal sur la proposition déposée par Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, d'augmenter la durée du congé de paternité de 5 à 10 jours. Le projet de révision du règlement du personnel sera soumis au vote du Conseil général lors de la prochaine séance.**

8. Détermination du Conseil communal sur la proposition déposée par Mmes Eloïse Demierre et Thérèse Anatrà-Luchinger et M. Pierre-Yves Binz relative à la gestion des déchets lors des manifestations sur le domaine public – révision du règlement de police (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet** qui s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu le lire, un postulat avait déjà été déposé en 2013, et des tests avait été mis en place en 2014. A l'époque, le retour des organisateurs était plutôt mitigé, en particulier pour des raisons financières, et le Conseil communal de l'époque n'avait pas poursuivi cette action.

Six ans plus tard, le sujet revient d'actualité et le Conseil communal partage les motivations des auteurs de la proposition et souhaite prendre des mesures pour lutter contre la pollution et le gaspillage.

Après analyse des pratiques dans d'autres villes, le Conseil communal a décidé de se baser sur la directive de la Ville de Fribourg, en place depuis 2013 et qui semble bien fonctionner.

Dès lors, je vous résume les mesures prises par le Conseil communal :

- Pour rappel, chaque utilisation du domaine public fait l'objet d'une demande d'autorisation ;
- Pour les manifestations de plus de 200 personnes, l'organisateur devra avoir recours à de la vaisselle réutilisable, à sa charge ;
- Pour ces grandes manifestations de plus de 200 personnes, une demande de réalisation par nos propres services du nettoyage peut être déposée au Centre d'entretien ;
- Chaque organisateur devra mettre en place une infrastructure de tri.

Comme vous avez pu le lire, le Conseil communal n'a pas souhaité modifier son règlement de police, mais vous propose plutôt une directive. A l'instar de la directive de la Ville de Fribourg (dont nous vous avons mis le lien Internet dans le message), elle nous donnera beaucoup plus de souplesse, elle nous permettra de bien expliquer aux organisateurs les règles à respecter, les types de vaisselle à utiliser, la manière de trier et donnera les adresses utiles.

Le Conseil communal vous propose donc de renoncer à la modification du règlement de police et vous prie de prendre note qu'une directive sera adoptée pour fixer les mesures de gestions des déchets lors des manifestations sur le domaine public bullois.

Merci. »

[Arrivée de Madame Marie-France Roth Pasquier à 21h05]

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à deux des auteurs de la proposition, **Madame Eloïse Grandjean (groupe PS-Les Verts)** et **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger (groupe PDC/PVL)** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la détermination du Conseil communal concernant notre proposition. La gestion des déchets est un thème plus qu'actuel et la Ville de Bulle n'a encore rien élaboré d'innovant dans ce domaine. A l'heure où la commune vient d'entrer dans le cercle des villes labellisées « European Energy Award GOLD » qui récompense, outre les efforts en matière d'énergie, de manière plus générale la protection de l'environnement, nous estimons que nous avons encore une marge de progression en matière de gestion des déchets. Il est de notre responsabilité d'agir en établissant un cadre clair pour les organisateurs de manifestations publiques.

Nous avons pris note à satisfaction que le Conseil communal souhaite introduire une directive sur la gestion des déchets. Cette mesure répond en partie à un des buts souhaités par les auteurs de la proposition, mais la détermination du Conseil communal ne répond pas à l'idée d'un concept sur la gestion des déchets tel que nous le demandions également. C'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité que la directive mentionne expressément l'obligation pour les organisateurs d'élaborer un concept sur la gestion des déchets. Le simple établissement d'une directive communale nous semble trop vague et pas assez contraignant car cette dernière ne servirait que de recommandation et ne donne aucune garantie quant à son respect dans les faits. Pour nous, un concept de gestion des déchets permettra d'une part de responsabiliser davantage les organisateurs de manifestations et, d'autre part, de cibler quels sont les besoins de gestion et de revalorisation des déchets en fonction du type et de la taille de la manifestation. L'obligation d'élaborer un concept de gestion des déchets doit être à l'avenir une condition d'octroi de la décision communale autorisant la manifestation.

De plus, nous regrettons que le Conseil communal n'ait pas pris position sur nos suggestions concernant la gestion des déchets lors de manifestations ou événements organisés par la Commune, en commençant par les séances de l'Exécutif et du Législatif.

Pour ces motifs, nous pouvons nous satisfaire en l'état de l'introduction d'une directive sur la gestion des déchets, à la condition que celle-ci intègre l'élaboration d'un concept de gestion des déchets. Nous resterons dès lors attentifs au contenu de cette directive et n'hésiterons pas à intervenir à nouveau si celle-ci ne répond pas aux objectifs souhaités.

Nous rappelons d'ailleurs qu'en 2013 déjà, la question de la gestion des déchets et d'une directive en la matière avait été évoquée. Nous espérons ainsi que 7 ans plus tard, notre souhait soit enfin exaucé.

Nous vous remercions de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Mesdames Grandjean et Anatrà-Luchinger et souhaite la bienvenue à Madame Marie-France Roth Pasquier, retardée par ses obligations fédérales.

Il ouvre la discussion générale en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet. Il repasse la parole à **Monsieur Eric Gobet** qui ajoute ceci :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux comprendre une certaine perte de confiance du Conseil général envers le Conseil communal concernant ce sujet qui revient pour la deuxième fois.

Nous avons effectivement perdu 7 ans, mais je peux vous garantir qu'aujourd'hui, nous avons la volonté ferme de régler la problématique des déchets lors des manifestations, en imposant notamment l'utilisation de vaisselle lavable. En toute conscience, le Conseil communal n'a pas souhaité modifier le règlement de police car il existe déjà une clause, à l'art. 39 al 2 qui mentionne :

« Toutes les mesures propres à réduire les atteintes à l'environnement doivent être prises par les organisateurs. »

Nous estimons donc que cet article permet d'utiliser tous les moyens de contrainte de l'art. 61 (c'est-à-dire amende, arrêt de la manifestation) et la création d'un nouveau paragraphe aurait été un doublon.

Pour terminer, une éventuelle modification de notre règlement de police devrait passer par une procédure assez longue, notamment par un examen préalable du canton, qui peut l'accepter ou pas, puis un retour au Conseil général qui devra voter ce nouvel article.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal estime que l'article 39 de notre règlement de Police permet de rendre contraignante notre directive, qui sera l'outil idéal pour répondre à la gestion des déchets lors de grandes manifestations. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir notre détermination à cette proposition.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet. Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion.

Etant donné que les auteurs de la proposition se rallient à la détermination du Conseil communal, celle-ci est soumise au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la détermination du Conseil communal, en réponse à la proposition déposée par Mesdames Eloïse Demierre et Thérèse Anatrà-Luchinger et Monsieur Pierre-Yves Binz, de ne pas modifier le règlement de police mais d'édicter une directive fixant des mesures de gestion des déchets lors des manifestations sur le domaine public.**

9. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Frank Aellen, au nom du groupe PDC/PVL, pour l'intégration de la section Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Eric Gobet** qui s'exprime ainsi :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

Je ne vais pas relire le message que vous avez déjà reçu, mais je vais vous donner les conclusions de la réponse que le Conseil communal a souhaité donner à ce postulat. Je vais également vous apporter quelques informations complémentaires, liées au label VilleVerte Suisse.

Si le Conseil communal ne juge pas nécessaire d'intégrer le secteur Parcs et jardins lors de la phase de l'étude du projet, il est en revanche d'accord d'intégrer la section Espaces verts dans la phase de réalisation, en collaboration avec les architectes-paysagistes. Cette manière de procéder va dans le sens du postulat de Monsieur Frank Aellen, et est déjà en vigueur depuis plusieurs années. Nous souhaitons poursuivre en ce sens.

Pour votre information, nous avons répondu favorablement à un postulat déposé au Conseil général du 17 décembre 2018, qui demandait de se donner les moyens d'obtenir la certification VilleVerte Suisse. Nous avons mis au budget 2020 un montant pour démarrer ce processus et une première rencontre a eu lieu en février dernier avec un bureau spécialisé, qui nous accompagnera pour lancer le projet. Je vous parle de ce label, car il va tout à fait dans le sens du postulat de Monsieur Aellen et je suis sûr que le catalogue des mesures à mettre en place permettra de renforcer les collaborations internes et les échanges entre les architectes-paysagistes et notre section Espaces verts. Nous vous tiendrons donc informés de l'avancement des travaux en lien avec la certification VilleVerte Suisse.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention.

Monsieur Frank Aellen, auteur du postulat, ayant démissionné, **Monsieur le Président** demande si le groupe PDC/PVL souhaite s'exprimer.

Pour le **groupe PDC/PVL**, intervention de **Monsieur Firmin Esseiva** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance avec intérêt de la décision du Conseil communal et nous comprenons que les jardiniers ne soient pas intégrés dans les commissions de bâtisse pour des raisons d'utilisation des ressources, mais nous souhaitons qu'ils soient consultés ponctuellement avant l'exécution pour les questions les concernant, c'est-à-dire durant l'avant-projet ou le projet de construction.

Ce sont les jardiniers communaux qui, par la suite, devront entretenir les espaces verts, c'est pourquoi il est important de tenir compte de leur expérience. En effet, les aspects paysagers de notre ville sont toujours plus pointus, notamment l'arborisation urbaine, les travaux de taille et de soins, les maladies, les sécheresses, etc.

Nous sommes convaincus que les jardiniers de la Ville de Bulle amèneront aux projets paysagers un avantage conséquent de par leur vision et leur côté pratique.

Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Frank Aellen, déposé au nom du groupe PDC / PVL, pour l'intégration de la section Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement.**

10. Décision de transmission du postulat de Madame Carole Fritschi et Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'adhésion à l'association La Grue (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Carole Fritschi et Monsieur Nicolas Pasquier demandant l'adhésion à l'association La Grue.

Il demande si les auteurs du postulat souhaitent s'exprimer et passe la parole au **groupe PS-Les Verts** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Au moment où ce postulat a été déposé, la situation économique était saine. Aujourd'hui, en période de crise, nous sommes encore plus convaincus du bienfondé de ce genre de projet. L'effet de résilience que peut apporter un système de monnaie locale sur l'économie d'une région a été prouvé. Pensez aux francs WIR créés en 1934, qui ont permis aux entreprises de la région bâloise de sortir de la crise. Même si nous ne remettons pas en cause l'économie de marché, cette crise nous montre quand même les limites de la mondialisation à outrance et notre dépendance aux marchés étrangers. N'est-ce pas le moment d'être créatifs, de trouver d'autres voies plus locales et, par la force des choses, plus écologiques et durables ? D'ailleurs, dans la région lémanique, des politiciens et personnalités de tous bords sont en train de relancer Le Léman, leur monnaie locale.

Enfin, nous vous rappelons que ce postulat ne comporte qu'une seule demande ferme : l'adhésion de la Commune de Bulle à l'association de La Grue, pour un montant annuel de Fr. 50.00. Le reste, c'est-à-dire une éventuelle participation active de la Commune consistant au versement des jetons de présence ou au prélèvement d'impôts communaux en Grues, est laissé à la totale discrétion du Conseil communal.

En conclusion, notre groupe estime qu'il est important de soutenir, au moins d'un point de vue symbolique, ce projet de monnaie locale qui est complémentaire à l'économie traditionnelle et qui promeut les commerces de proximité.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie les auteurs et demande si quelqu'un d'autre souhaite la parole.

Au nom du **groupe PLR, Madame Valérie Schmutz** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est important de rappeler qu'une monnaie a trois fonctions :

- Réserve de valeur*
- Etalon de valeur*
- Dispositif de transaction*

Le franc suisse respecte ces trois fonctions. Pour qu'une monnaie tienne son rôle et soit acceptée par une société, il faut que les agents économiques (ménages, entreprises, Etat, Banque, etc...) aient confiance en elle. Aujourd'hui, la confiance est totale pour le franc suisse car c'est une monnaie stable.

Les monnaies locales sont un avantage certain dans le cadre d'économie, dont la confiance en la monnaie officielle est rompue. Les bienfaits des monnaies locales sont vérifiés dans le cas de pays où l'instabilité politique et économique est avérée. Prenons le cas de la monnaie locale bernoise le BONOBO qui a été stoppée en avril 2018 faute d'un nombre suffisant de commerçants disposés à l'accepter.

En Suisse romande, les tentatives ont échoué ou font face à de grosses difficultés : L'épi dans le gros de Vaud, le 20 Val dans le Val de travers, le Farinet en Valais, le Dragon à Fribourg, et bien d'autres encore.

Concernant Bulle et La Tour-de-Trême et ayant eu des contacts avec les initiateurs de cette monnaie, il faut savoir que seulement 6 commerces ayant pignon sur rue sont adhérents. Le comité du Groupement des commerçants a donné sa position : les membres du comité sont partagés entre un oui en tant que consommateurs et un non en tant que commerçants utilisateurs. En effet, accepter 2 monnaies n'est pas simple : la Grue ne peut pas se convertir en franc suisse au quotidien. Et réinjecter cet argent dans le circuit économique (fournisseurs, instances administratives) semble quasi impossible.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR a décidé de voter non à la transmission du postulat.

Je vous remercie de votre écoute. »

Au nom du **groupe PDC/PVL**, intervention de **Monsieur François Chardonnens** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le PDC s'est penché sur la question. L'objectif des postulants est tout à fait louable : essayer de pousser la consommation locale. Cependant, le moyen ne nous paraît pas adéquat. La masse critique pour qu'une monnaie alternative soit efficace n'est évidemment pas atteinte. De plus le maintien d'une structure parallèle à un système qui est bon (franc suisse) requiert des moyens qui seraient plus utiles à des activités simples, rapides et impactantes comme celles proposées par le PDC. De plus, la tendance est à la monnaie électronique pour de nombreuses raisons, ce qu'un tel système ne pourrait pas garantir.

Pour son objectif louable, le PDC laisse libre choix à ses élus. »

Monsieur le Président remercie l'intervenant et, constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général refuse, par 26 voix contre 16 et 3 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Carole Fritschi et Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'adhésion à l'association La Grue.

11. Décision de transmission du postulat de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en ville de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Charles-Henri Brandt demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en ville de Bulle.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre donc la discussion générale.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Martin Rauber** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe PS-Les Verts a lu avec attention le postulat déposé par Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en ville de Bulle.

Vous savez que les questions liées à la mobilité et à la qualité de l'espace public nous intéressent au plus haut point.

Cependant, à plusieurs reprises déjà, le groupe PLR est venu vers cette assemblée avec des postulats traitant du même sujet.

Nous estimons qu'aujourd'hui, il est prématuré de se pencher sur une redéfinition du stationnement et des circulations sans avoir les conclusions du rapport du groupe qui vient de terminer son analyse de la Place du Marché et de son périmètre élargi.

Il convient aussi de rappeler que le « concept de stationnement » n'est pas si ancien et que nous devons attendre un peu avant de juger de son efficacité et de sa mise en œuvre.

Il y a aussi le MEP « Vision 2030 » et le « GRAC Gare » qui vont influencer les circulations et le stationnement en ville de Bulle.

Tous ces éléments nous poussent à refuser la transmission de ce postulat aujourd'hui.

Toutefois, nous resterons très attentifs à l'évolution de la situation ainsi qu'à la cohérence des mesures prises par l'Exécutif pour améliorer les circulations et l'aménagement de l'espace public.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteur et, constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 28 oui, 16 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Charles-Henri Brandt demandant une redéfinition du concept de circulation et de stationnement en ville de Bulle.**
-

12. Décision de transmission du postulat de Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, sur la clarification des prestations de service public de GESA (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur François Chardonnens sur la clarification des prestations de service public de GESA.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 39 oui, 6 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, sur la clarification des prestations de service public de GESA.**
-

13. Décision de transmission du postulat de Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, sur l'expédition du matériel de vote avec système d'envoi commercial-réponse (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Cyrille Pürro sur l'expédition du matériel de vote avec système d'envoi commercial-réponse.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur cet objet.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Remy** :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Le groupe PLR se prononcera contre la transmission de ce postulat au Conseil communal. En effet, nous doutons fortement de l'efficacité de cette mesure qui devrait permettre d'améliorer le taux de participation de nos citoyens aux diverses votations et élections.

Si cette mesure peut avoir un sens dans les grandes villes, nous estimons qu'en Ville de Bulle cette mesure n'apportera pas le résultat escompté. Aujourd'hui, chaque citoyen peut glisser son enveloppe dans la boîte prévue à cet effet à l'Hôtel-de-Ville. Il n'aura pas moins d'effort ni de chemin à faire pour aller à la boîte postale. Dans les grandes villes, c'est différent...

Nous souhaitons aussi profiter de cette prise de position pour rappeler que de nombreux sujets de moindre importance sont traités à ce jour par des postulats ou propositions. Ceux-ci pourraient être traités directement avec les Conseillers communaux de chaque groupe afin de ne pas surcharger les séances du Conseil général, et surtout les services communaux. Ces Conseillers communaux pourraient remonter ces différents points au Conseil communal s'ils les jugent pertinents et utiles pour notre commune et pour nos citoyens.

Merci. »

Monsieur le Président remercie l'auteur pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite la parole.

Monsieur Sébastien Bossel, en son nom personnel, se rallie à la remarque de Monsieur Philippe Remy concernant la proposition de passer plus régulièrement par les Conseillers communaux pour la transmission de certains objets.

Monsieur le Président remercie Monsieur Bossel et, constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, par 25 oui, 20 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, sur l'expédition du matériel de vote avec système d'envoi commercial-réponse.**

14. Décision de transmission du postulat déposé par Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PDC/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux.

Il demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, intervention de **Madame Chantal Frossard** :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec la crise sanitaire que nous vivons, la réalisation de cet agenda semble encore plus importante pour la population bulloise. Pour limiter la progression de l'épidémie, les deux marchés bullois ont dû fermer durant le mois d'avril. A Bulle, plusieurs points de ventes de produits locaux se sont mobilisés pour offrir un service de commandes et de livraisons à domicile. Ils ont dû publier des annonces pour présenter leurs prestations. Il aurait été donc très utile, dans cette situation extraordinaire, d'avoir un site officiel qui permette à la population d'être informée sur les moyens de se procurer des produits locaux. Cette situation de crise a montré que des solutions locales de qualité existent, mais que la population n'est pas assez informée sur ces possibilités.

Plusieurs villes ont déjà édicté des listes d'épiceries et de points de vente de produits alimentaires locaux, permettant ainsi à la population de faire ses courses de manière dispersée et en sécurité. Ces initiatives permettent aussi aux artisans locaux et aux producteurs d'écouler plus facilement leurs produits.

Par exemple, Genève propose un annuaire intitulé « quelques bonnes adresses pour manger local à Genève ». Cette démarche fait partie d'un programme « S'alimenter de manière durable et locale ». La Ville de Vevey a établi « un panorama des producteurs et détaillants proposant des produits régionaux ». Lausanne propose « Covid-19 : le circuit court s'organise ».

Cette crise sanitaire a permis à la population de réfléchir à sa consommation, et sur les avantages de la production locale. Elle a peut-être éveillé les consciences à propos des limites de la mondialisation. En temps de crise et d'incertitude, consommer local rassure la population. Pourquoi ne pas profiter de cet élan de la part des consommateurs et des producteurs pour établir rapidement un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux ? Cet annuaire permettrait également d'inciter à continuer à consommer local afin que les bonnes habitudes prises pendant la crise perdurent. Cela ne pourrait que mettre en avant les services locaux disponibles, favoriser les liens entre la population bulloise et contribuer à développer le bien-être général de la population. Ceci fait certainement partie du rôle de la Commune, qui peut aussi décider de mandater le Groupement des commerçants Bulle - La Tour-de-Trême (GCBLT) pour l'établissement de cet annuaire.

Merci de votre attention.»

Monsieur le Président remercie Madame Frossard et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur François Ducrest** :

« Mesdames, Messieurs,

Une majorité de notre groupe acceptera la transmission de cette proposition, même si nous sommes très déçus que notre texte sur la Grue n'ait pas été transmis. D'ailleurs, nous avons de la peine à comprendre les motivations de ceux qui ont refusé de transmettre le projet de la Grue et qui s'apprêtent à accepter la transmission de cette proposition puisque ces deux sujets sont complémentaires et ont la même visée.

La situation actuelle a démontré l'importance pour la population d'avoir accès à des produits locaux. L'avenir est aux circuits courts et la production locale.

Le groupe ne pense pas que ce soit à la Commune de créer un annuaire, ceci est de la responsabilité des organisations de producteurs et des magasins. Par contre la Ville peut offrir ses supports d'information numériques et papier pour informer la population et l'inciter à consommer les produits des producteurs locaux.

La Commune doit faciliter la présence de ces producteurs lors des marchés hebdomadaires et des manifestations qui se déroulent en ville.

Mesdames, Messieurs, j'ai terminé. »

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Charles-Henri Brandt** :

« Le groupe PLR considère l'initiative de Madame Chantal Frossard demandant un annuaire des producteurs et magasins locaux pertinente et judicieuse. L'offre et la demande dans ce secteur est en pleine évolution. De plus en plus de Bullois apprécient les produits de notre région et de notre ville.

Néanmoins, nous pensons que d'établir un annuaire de producteurs et commerçants locaux demande des investigations précises et complètes. Pour nous, cette tâche n'incombe pas aux autorités communales mais aux associations professionnelles cantonales (ou régionales) et/ou les groupements de commerçant. Ceux-ci possèdent des carnets d'adresses complets pour établir des projets de ce type et informer au plus juste les consommateurs, quant à la qualité et la provenance des produits.

De ce fait, le groupe PLR a décidé de ne pas accepter ce postulat.

En vous remerciant de votre compréhension. »

Monsieur le Président demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 26 oui, 14 non et 5 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Chantal Frossard, au nom du groupe PCD/PVL, demandant un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux.**

15. Election d'un membre de la Commission d'aménagement suite à la démission de Monsieur Eric Gobet du groupe PLR

Monsieur Eric Gobet du groupe PLR a démissionné de sa fonction de membre de la Commission d'aménagement, en raison de son élection au Conseil communal, au 1^{er} janvier 2020. **Monsieur le Président** remercie Monsieur Eric Gobet pour son activité au sein de cette commission depuis le début de la législature.

Il passe la parole au groupe PLR, pour la présentation de son/sa candidat/e.

Au nom du **Groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Remy**, Vice-Président de la Commission d'aménagement :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR vous propose d'élire Monsieur Hervé Ruffieux à la Commission d'aménagement.

Monsieur Ruffieux est bien impliqué dans la vie de notre commune, de par ses différentes fonctions professionnelles – à la brasserie-bar « Le Moderne » ou chez « Impact Production » – ainsi que par ses participations dans différentes associations. Ces diverses activités lui permettent d'être à l'écoute des besoins de nos concitoyens, des habitants de la région ainsi que de nos visiteurs.

Nous sommes persuadés qu'il pourra apporter ses idées, son esprit d'entreprise et toutes ses connaissances à la Commission d'aménagement.

Dès lors, nous vous proposons d'élire Monsieur Hervé Ruffieux à cette Commission.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Remy pour son intervention et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

Monsieur Hervé Ruffieux élu membre de la Commission d'aménagement

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

16. Election d'un scrutateur du groupe PDC/PVL en remplacement de Monsieur Frank Aellen, démissionnaire

Comme mentionné dans l'introduction de cette séance, Monsieur Frank Aellen, scrutateur du groupe PDC/PVL, a démissionné lors de la séance de décembre 2019. Il convient donc d'élire un nouveau scrutateur.

Monsieur le Président passe la parole au groupe PDC/PVL, pour la présentation de son/sa candidat/e.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC/PVL a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Chantal Frossard comme scrutatrice.

Madame Frossard, Conseillère générale depuis deux législatures, n'est plus à présenter. Elle s'acquittera de sa tâche avec détermination et motivation. Deux qualités qui font d'elle la personne idéale pour ce poste.

Je vous remercie d'ores et déjà de lui accorder votre confiance.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour sa présentation et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Chantal Frossard élue scrutatrice du groupe PDC/PVL

et lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau.

[Applaudissements]

17. Election à la Présidence du Conseil général

Monsieur le Président rappelle que, conformément au règlement, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Président jusqu'à la fin de la législature. Selon le tournoi établi en début de législature par les chefs de groupe, il appartient au groupe PS-Les Verts de présenter son candidat.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Elodie Surchat** s'exprime par ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Grégoire Kubski, que tous connaissent probablement déjà bien, de par ses interventions au sein de notre Conseil. Il est effectivement très actif et a à cœur la politique communale.

Nous sommes persuadés qu'il saura gérer cette assemblée d'une main de maître.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Surchat et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

Monsieur Grégoire Kubski élu Président du Conseil général

jusqu'à la fin de la législature.

Monsieur le Président félicite Monsieur Grégoire Kubski et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa présidence. Il le remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances à venir jusqu'à la fin de la législature.

*[Applaudissements et remise d'un petit présent par **Monsieur Guy Monney**,
au nom du Conseil communal.]*

18. Election à la Vice-Présidence du Conseil général

Pour l'élection d'un nouveau Vice-Président jusqu'à la fin de la législature, selon l'accord entre les chefs de groupes, il appartient au groupe PLR de présenter son candidat.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Xavier Raemy** :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,*

Comme le dit le dicton :

Le jour de la Sainte-Félicité - Se voit venir avec gaieté. - Car, comme on l'a toujours remarqué, - C'est le plus beau jour de l'année.

C'est en effet le 7 mars que, benjamin d'une fratrie de trois enfants, Charles-Henri Brandt voit ce fameux plus beau jour. Cela nous ramène tout juste à 1980, année bissextile qui a connu des naissances plus frivoles, celle de Kim Kardashian entre autres.

Tombé dans l'univers du métal étant petit, il en emprunte très tôt la filière de la construction, tout en s'attachant à la conservation patrimoniale de la ferronnerie d'art. À ce titre, il est depuis 2015 le président de l'association de la forge de la Tzintre à Charmey.

Bullois pur sucre depuis toujours, bilingue français/allemand, cet amoureux du chef-lieu est aujourd'hui marié et papa de deux filles, âgées de 6 ans et 20 mois.

Parallèlement au domaine civil, ses capacités d'organisation, d'écoute et de communication font écho dans le monde militaire, où ses convictions l'ont mené au grade de capitaine d'infanterie de milice.

Dès lors, pour toutes ses capacités précitées et sa passion inconditionnelle pour la reine d'Angleterre, nous vous proposons d'élire Monsieur Charles-Henri Brandt à la Vice-Présidence du Conseil général.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raemy pour cette présentation et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, il proclame

Monsieur Charles-Henri Brandt élu Vice-Président du Conseil général

jusqu'à la fin de la législature.

Il félicite Monsieur Charles-Henri Brandt et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa Vice-présidence. Il le remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville.

*[Applaudissements et remise d'un petit présent par **Madame Nicole Jacquaroud,**
au nom du Conseil communal]*

19. Divers du Conseil général

Monsieur le Président passe, exceptionnellement en premier lieu, la parole à Monsieur le Syndic qui s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'ai demandé à votre Président de me donner la parole au début des divers de votre Conseil et le remercie d'avoir accepté ma sollicitation.

En ces heures un peu sombres que nous traversons, je souhaite m'adresser à vous et vous transmettre un appel. Un appel à vous tous Mesdames et Messieurs, à nos forces politiques, aux différents partis et aux groupes qui composent votre présent Conseil général. Je veux vous dire : ne tirez pas sur l'ambulance. La situation est assez grave et le plus dur, à mon avis, est devant nous.

Le coronavirus, ce fléau incontrôlable, se met en travers du chemin de chaque personne : sociétés, commerçants, indépendants, employés du secteur public ou privé, travailleurs, artistes, citoyens actifs ou pas, citoyens chômeurs ou chômeurs en devenir, etc. C'est une épreuve tragique que nous traversons ces temps. Nos parents, pour la plupart d'entre nous, ou nos grands-parents n'ont pas connu ce genre de situation. Ils n'ont pas eu à l'affronter. S'il vous plaît, n'en rajoutez pas. Cette situation est déjà assez terrible et il ne faut pas surfer sur cette vague électoraliste pour tirer les marrons du feu.

Nous avons tous un travail très important à faire et nous devons tous nous serrer les coudes. Le Conseil communal ne cherche pas de polémique et ne répond en principe pas aux tribunes libres et autres articles journalistiques. Nous entrons dans une période électorale et le Conseil communal, dans sa forme actuelle, et dans l'échiquier qui le compose, fonctionne bien. Il ne faut pas mettre à mal tout le travail fait durant cette période administrative. Notre ville et ses citoyens ne le méritent pas.

A vous, Mesdames et Messieurs les élus communaux, je me dois de clarifier quand-même la situation et souhaite laisser l'Hôtel de Ville au centre de la ville, lieu symbolique mais haut lieu politique de l'Autorité communale.

Le Conseil fédéral a décrété l'état d'urgence le 16 mars 2020. Le 19 mars déjà, je participais à ma première séance de travail dans une commission de l'OCC (Organe cantonal de conduite). Depuis cette date, les choses ont changé pour chacun d'entre nous : plus de séance en présentiel (même pas pour le Conseil communal) ; tout est fait en visioconférence. Cela ne veut pas dire que rien n'est fait, que rien n'est décidé et que rien n'est entrepris.

Dire que le Conseil communal a une attitude attentiste sans même lui poser une question, que ce soit sur les décisions prises, les actions menées ou les situations en attente des décisions du droit supérieur (Confédération et canton), ceci est assez affligeant. L'Exécutif et nos services, que je remercie ici, n'ont pas failli à leur mission. Ils ont œuvré sans relâche avec cet état d'urgence national, qui donne un pouvoir de décision à l'Exécutif, sans passer par le Législatif et les contraintes budgétaires.

J'aimerais vous donner maintenant un petit aperçu de la situation suite à cet état d'urgence.

Eléments mis en place rapidement par le Conseil communal :

- *Protection de notre personnel*
 - *Guichets sécurisés, télétravail (heureusement que nous étions prêts),*
 - *La Ville de Bulle et son personnel ont continué d'assurer le service à la population, mais à distance ou sur rendez-vous.*

- *Envoi d'environ 4'500 courriers à l'attention de la population de plus de 65 ans. Il s'agit d'une population qui n'a pas forcément accès à Internet. Nous recevons aujourd'hui encore des courriers nous remerciant pour cette initiative, y compris de personnes n'ayant pas eu besoin de ces services, mais qui ont apprécié de ne pas se sentir oubliées.*

- *Mise en place d'une Hotline*
 - *Nombreux renseignements donnés (faire des courses, faire des paiements, ...),*
 - *Collectes des déchets à domicile pour les personnes à risque,*
 - *Soutien à un collectif d'associations caritatives.*

- *Paiement des heures non effectuées pour le personnel en contrat de droit privé*
 - *Le personnel à l'heure (AES, conciergerie, patrouilleurs scolaires) a très souvent des petits revenus complétés par ces activités. Il convenait de ne pas affecter cette population durant la crise et de maintenir son pouvoir d'achat.*

- *Versement des subventions communales aux crèches*
 - *La Commune ne subventionne pas les crèches mais bien les parents qui placent leurs enfants. Malgré la fermeture des crèches et donc le non placement des enfants, la Commune a continué à payer les subventions qu'elle aurait dû payer. Cela a grandement aidé les crèches à passer ce cap. Elles ne sont cependant pas encore toutes tirées d'affaire aujourd'hui.*

- *Pour ses propres locataires commerciaux, la Commune a immédiatement suspendu l'encaissement des loyers. Elle a décidé qu'elle prendrait à sa charge deux mois de loyer si le locataire prenait en charge le troisième. (La Commune, en tant que propriétaire, ne peut faire valoir la participation de l'Etat).*

- *La Commune a repoussé d'une année l'encaissement des remboursements de prêts octroyés à certaines associations.*

- *La Commune a continué à verser intégralement les subventions aux organisateurs de manifestations culturelles ou événementielles même si les manifestations ont été abandonnées ou repoussées. Cela représente environ Fr. 500'000.00 de subventions, hormis les subventions pour la salle CO2. De plus, elle ne va pas se désengager pour l'année prochaine.*

- *Les marchés ont été organisés dès que possible malgré les contraintes sanitaires. Malgré la décision du Conseil fédéral de fermer les marchés, l'OCC (que je remercie) a permis l'ouverture des marchés de Fribourg et de Bulle, sur un territoire élargi, pour le bien de la population et des marchands. Les locations du domaine public n'ont pas été encaissées.*

- *Le contrôle du stationnement payant a été suspendu pour favoriser la vie commerciale de la cité qui, quelquefois malheureusement, était presque déserte.*

- *Application des mesures cantonales au niveau fiscal :*
 - o *Prolongement du délai de paiement à 120 jours sur acomptes impayés ou payés partiellement ou tardivement,*
 - o *Fixation du taux de l'intérêt compensatoire à 0% dès le 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre.*

Ce qui va être fait :

- *Pour les terrasses, les cafés, restaurants et magasins. Nous devons recevoir aujourd'hui par courrier la directive de l'OCC qui a mis en place une procédure accélérée qui permettra l'utilisation du domaine public. Cela permettra à nos cafetiers-restaurateurs d'étendre leurs terrasses. Le Conseil communal, qui devra encore statuer sur ce point, mais à n'en pas douter, va faciliter les démarches afin que notre cité reprenne vie et que les gens continuent à se rencontrer et à vivre, tout simplement. Le Conseil communal souhaite également étendre cette procédure aux échoppes et magasins qui utilisent le domaine public.*
- *Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil communal pour traiter des différents éléments qui pourraient améliorer la situation économique actuelle. Ce groupe doit notamment analyser la faisabilité, la légalité et la pertinence de certaines mesures. Le Conseil communal, au contraire des exécutifs fédéraux et cantonaux, n'a pas la possibilité de gouverner par ordonnance et ne peut pas déroger aux différents règlements adoptés par son Législatif.*

Quelques remarques encore :

- *Au bouclage des comptes, ni fonds ou ni provisions n'ont été constitués pour faire face à cette crise. Il n'est pas autorisé de faire des provisions dans une situation telle que celle-ci. Le bénéfice comptable 2019 est tout simplement mis en augmentation de la fortune. Un fonds ne représente aucune plus-value pour des dépenses futures. Il s'agit maintenant de travailler avec des dépenses excédentaires sur l'exercice comptable 2020 et un budget généreux pour l'an prochain. L'augmentation de la fortune doit être comprise dans ce sens ; elle est à notre disposition.*
- *Quelques montants importants*
 - o *Location du domaine public selon le budget 2019 : Fr. 195'000.00,*
 - o *La taxe sur les divertissements : il convient de prendre les rentrées moyennes et non pas celles d'une année particulière. Sur une moyenne de 5 ans, l'encaissement de la taxe représente environ Fr. 330'000.00 par an.*
- *Investissements*
 - o *Il convient de faire très attention avec la différence entre le total des investissements budgétés et ceux effectivement dépensés aux comptes. Il peut y avoir des différences importantes, mais ces différences ne sont absolument pas liées à des abandons de certains investissements. En 2019, il était prévu des investissements bruts pour Fr. 29 mio. Les investissements ont finalement été de Fr. 13,4 mio. Mais cette différence s'explique très facilement. Des travaux n'ont pas pu être effectués en 2019 et le seront cette année ou l'année prochaine. Par exemple, les travaux de la piscine ou de l'abri PC du Cabalet ont été repoussés à cette année, certains travaux routiers ne sont pas terminés. Il ne s'agit pas ici de renoncements, ces sommes vont être engagées, ce qui*

tombe bien, puisqu'elles seront dépensées maintenant, alors que notre économie en a grandement besoin.

- Il reste à engager Fr. 65 mios qui ont été votés jusqu'au 31.12.2019.
 - Dans les années à venir, la Ville de Bulle va devoir faire des choix. Toutefois, elle va continuer à investir, car c'est un très grand investisseur. Mais il est vrai que tous les rêves ne pourront être exhaussés. Un montant de Fr. 15 mios net par année est un objectif que le Conseil communal s'est fixé afin de ne pas faire exploser la dette et les frais de fonctionnement. La Ville et GESA (société dont nous sommes propriétaires à plus de 85%) vont investir plus de Fr. 30 mios par ans ces prochaines années. Il n'y a pas beaucoup d'exemples similaires dans la région. Les investissements vont être massivement maintenus mais avec un rythme garantissant l'évolution des finances communales.
- *Promotion touristique*
- La promotion touristique est coordonnée par La Gruyère Tourisme. Il s'agit d'une association mixte (public/privé) mais essentiellement financée par les communes et les pôles touristiques. Il est évident que la Ville de Bulle ne va pas, seule, prendre l'initiative d'augmenter sa contribution. L'ARG prévoit d'allouer une manne financière de l'ordre de Fr. 200'000.00 pour une promotion touristique particulière pour cet été déjà. Le Conseil communal de la Ville de Bulle a été consulté au préalable sur le principe, étant donné que nous payons environ la moitié, soit environ Fr. 100'000.00.
- *L'AES durant les vacances est un sujet qu'il convient d'analyser. Nous étions en train de le faire avant la crise sanitaire. Mais l'explosion des demandes en la matière nécessite une constante réorganisation du service et l'engagement de personnel. Pour information, entre 2010 et 2015, l'AES a doublé. De 2015 à 2020, il a presque triplé. Ce qui veut dire qu'en 10 ans, l'offre a été multipliée par 6. Pour cet été, il est impossible de dégager les ressources nécessaires pour une ouverture durant les vacances. Mais d'autres alternatives existent (Accueil familial de jour). Le Centranim va étendre également ses accès cet été.*

Voici, Mesdames et Messieurs, livrée en vrac, la situation des travaux faits, des pistes pour ce qu'il reste à faire et tous les interlignes pour tout ce dont nous n'avons pas encore connaissance aujourd'hui quant aux effets de la Covid-19. Ne rentrons pas dans la sinistrose. Nous sommes au début des divers et, à n'en pas douter, ils vont être très nombreux. Toutes vos propositions et bonnes idées seront analysées et traitées par le groupe de travail mis sur pied par le Conseil communal. Nous ne pourrions certainement pas attendre le prochain Conseil général pour donner suite à certaines d'entre elles. Les choses pressent et certaines seront déjà clairement en place lorsque nous nous reverrons cet automne.

Je tenais à intervenir avant les divers, car il y a énormément de choses à faire et nous sommes preneurs de toutes les bonnes idées.

Merci Monsieur le Président, j'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic.

En ce qui concerne les divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques. Il informe qu'un objet à la fois sera traité par prise de parole et par groupe, sous la forme d'un tournus en fonction des forces politiques représentées.

A. Propositions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition, ce qui n'est pas le cas.

B. Postulats

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Madame Elodie Surchat, souhaite intervenir en son nom propre avant de déposer le postulat pour le groupe PS-Les Verts, et le fait en ces termes :

« Avant le dépôt du postulat pour mon groupe, je tiens à remercier, en mon nom, le Conseil communal pour ces informations et ces chiffres, qui sont certes très intéressants. Je regrette toutefois la forme. C'est bien dommage d'entendre que lorsque les partis font usage de leurs rôles, leur comportement est qualifié d'affligeant. Il me semble que c'est le rôle des politiques de critiquer, que ce soit de façon positive ou négative, le travail de l'Exécutif. Cela m'a donné l'impression que l'on devait restreindre notre liberté d'expression ; ce que je trouve fort dommage. »

Postulat n° 1 : Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts : demande d'octroi d'une prime au personnel travaillant dans les homes de la commune

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Durant ces mois de crise sanitaire, l'engagement du personnel des homes de la commune a été exceptionnel et extrêmement épuisant. Que ce soit le personnel soignant ou les employés chargés de l'intendance, du nettoyage des chambres ou de la cuisine, toutes et tous ont remarquablement assuré leur tâche. Par ailleurs, en plus de devoir assumer une somme importante de travail, ils et elles devaient

vivre avec une pression supplémentaire et une crainte lancinante : celle de ne pas contaminer des personnes particulièrement à risque ou de ne pas contaminer leur propre famille.

En outre, cet effort est appelé à être poursuivi. Une première vague est certes derrière nous, mais la crise n'est pas finie. Les populations à risque doivent encore être protégées.

Le personnel soignant constitue une catégorie professionnelle très exposée. Une étude d'UNIA, relayée par la RTS le 6 mai 2020, montre à quel point les conditions de travail pour le personnel soignant sont difficiles et mettent la santé des travailleuses et travailleurs à rude épreuve : 81% ont indiqué avoir souffert de douleurs dorsales, 41% de douleurs articulaires et 12% de troubles cardio-vasculaires au cours des 12 derniers mois. Au niveau psychique, 67% du personnel sondé avoue des troubles du sommeil et 47% des états dépressifs. La crise de la Covid-19 n'a fait qu'accentuer ce problème : charge de travail supplémentaire pour remplacer des employés à risque, malades ou en quarantaine ; nécessité de prendre en charge des résidents soupçonnés d'être atteints de la Covid-19, impliquant le port de matériel de protection et de changement de tenue chronophage, une augmentation de 25% de la préparation des repas à domicile etc.

Ainsi le groupe PS-Les Verts souhaite que la Commune étudie la possibilité de remercier ce personnel exemplaire et de leur exprimer toute notre gratitude pour leur savoir-faire et leur remarquable sang-froid tout au long de cette crise, qui a permis qu'aucun résident ne soit contaminé par le virus. Notre groupe est évidemment favorable à une revalorisation salariale de ces emplois et à une meilleure dotation. Cependant il n'est pas du ressort de la Commune de se prononcer sur une telle mesure mais bien de celui du canton.

En revanche, le groupe PS-Les Verts demande que le Conseil communal octroie une prime d'au moins Fr. 500.00 à l'ensemble des employés des EMS de la commune.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président s'enquiert du dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 2 : Monsieur Charles Morel, au nom du groupe PLR : pour une consommation économe de l'eau et le respect du principe du consommateur-payeur

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher(e)s collègues,

Le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable de la Ville de Bulle modifie sensiblement la manière de facturer l'eau dans la commune. Alors que jusqu'ici, mis à part la location du compteur, la facture était fonction du volume consommé, le nouveau règlement introduit une taxe forfaitaire pouvant représenter une part importante de la facture. Par définition, une taxe forfaitaire ne répond pas au principe moderne de qui consomme paie et n'incite donc pas suffisamment à une utilisation économe de l'eau.

L'eau, et qui plus est l'eau de qualité dont nous bénéficions à Bulle, doit être économisée. Il s'agit, à certaines périodes, d'une denrée rare qui doit donc, au-delà d'une certaine consommation de base raisonnable, également être chère afin d'inciter le consommateur à une utilisation économe de cette matière première. Sans des mesures incitatives suffisantes, il est fort probable que des mesures

coercitives et administratives devront être prises pour en modérer la consommation, ce que nous voulons éviter à tous prix.

Par le biais de ce postulat, nous demandons que le Conseil communal informe ce Conseil sur toutes les mesures qu'il entend prendre pour accentuer le principe du consommateur-payeur et ainsi inciter les consommateurs bullois à une utilisation économe, raisonnable et durable des ressources d'eau limitées que la nature met à notre disposition. »

Monsieur le Président s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 3 : Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL : étude pour la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local

« La commune de Bulle bénéficie de l'activité économique de nombreux indépendants et entreprises sur son territoire. Les trois secteurs économiques y sont actifs : agriculture, industrie, commerces et services. Le Service de la statistique de Fribourg dénombre, en 2017, 1'611 « Etablissements » implantés dans la commune pour 15'022 emplois au total :

Etablissements par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	1 611	2017
Secteur primaire	23	2017
Secteur secondaire	252	2017
Secteur tertiaire	1 336	2017

Emplois, par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	15 022	2017
Secteur primaire	71	2017
Secteur secondaire	4 864	2017
Secteur tertiaire	10 087	2017

Le tissu économique de la commune est varié et doit être considéré en cela comme une chance et une opportunité. Cela étant, le groupe PDC/PVL se préoccupe de la situation des nombreuses surfaces commerciales vides actuellement et du tournant que vit plus généralement le commerce de détail. La crise actuelle fait également peser de nombreuses et lourdes inconnues, tant sur le plan fiscal que sur l'existence même de ces acteurs économiques.

La promotion économique est certes conditionnée par la disponibilité de terrains aménageables ou constructibles et la politique économique doit principalement être traitée au niveau fédéral et cantonal. Cela étant, nous estimons qu'il est de la responsabilité de la Ville de se doter des moyens à même d'organiser et de professionnaliser ses relations avec les entreprises actives sur son territoire.

Il est aujourd'hui nécessaire qu'une structure de soutien au commerce et à l'économie soit mise en place au sein de l'administration, au même titre que le groupement privé des commerçants qui existe déjà. En effet, le renforcement de la coordination entre les acteurs internes et externes à l'administration est primordial. Il permettrait un meilleur relais des besoins, des tendances et des préoccupations des acteurs économiques auprès du Conseil communal et, à l'inverse, une compréhension facilitée des enjeux, contraintes et décisions de l'Exécutif par les entrepreneurs.

Le dicastère « Economie et Finances » ne disposant actuellement pas de ressources humaines dédiées au volet « Economie », la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local permettrait de combler ce manque de ressource. L'engagement d'un délégué économique permettrait aux commerces et aux entreprises de Bulle de bénéficier d'une personne de contact apolitique au sein de l'administration communale. En dialoguant de manière régulière et directe avec les entrepreneurs bullois, indépendants ou à la tête de PME ou de grandes entreprises, un délégué pourra mieux anticiper les événements et éventuellement contribuer à préserver les emplois sur le territoire. Renforcer la présence sur le terrain et les échanges informels avec les commerçants et entreprises permettra également de renforcer favorablement une bonne gouvernance.

Dans un premier temps, un engagement à durée déterminée pourrait être envisagé avec une évaluation des mesures de ce poste après un ou deux ans de fonctionnement. Ceci permettrait d'adapter, si besoin, les missions afin de mener, dans un second temps, une politique économique à plus long terme.

Par le présent postulat, le groupe PDC/PVL demande donc au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local. En parallèle, il est également invité à évaluer la possibilité de créer un Conseil économique de la Ville ou des rencontres régulières, incluant possiblement des représentants de tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, commerces et services). »

Monsieur le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et rappelle que les postulats seront examinés par le Bureau du Conseil général et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Monsieur le Président** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question. Il rappelle au préalable qu'un tournus d'une question par parti et par tour est à respecter.

Question n°1

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Nicolas Pasquier** et de **Madame Eloïse Grandjean** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Nous remercions le Service de la jeunesse d'avoir maintenu tout au long de la crise une offre d'activités essentiellement à distance. Les jeunes peuvent par ailleurs à nouveau participer à des activités en présentiel au Centranim depuis le 19 mai. C'est un bon point.

Mais pour l'instant il n'y a aucune information publique sur les activités estivales. Et qu'en est-il des activités au Parc St-Paul, à la place du Cabalet ?

Le risque est grand que les enfants et jeunes se retrouvent privés de toute une série d'activités cet été et ne fassent les frais de cette crise. En effet, bon nombre de familles n'auront malheureusement pas la possibilité de partir en vacances en raison des limitations imposées aux voyages ou des difficultés financières résultant de la crise. Par ailleurs, il est probable que certains parents pourront plus difficilement prendre des vacances durant l'été, par exemple si leur activité vient de redémarrer. Enfin, et ce n'est pas négligeable, de nombreux grands-parents resteront indisponibles pour assurer la garde des enfants, afin d'éviter les risques.

Quant aux enfants, ils auront été nombreux à voir leur activité physique se réduire pendant la période de fermeture des écoles et les vacances scolaires de Pâques. Les conséquences sur la santé d'une sédentarité accrue sont connues, mais l'isolement social, l'interruption des routines usuelles, et parfois l'exposition accrue à la violence ou à la maltraitance sont d'autres effets possibles de ces mois de mars, avril et mai particuliers.

Il est donc à plusieurs titres d'intérêt public de prévoir un plan spécial pour leur offrir des activités variées. Il est important de maintenir la capacité des offres communales existantes et il est même envisageable de l'augmenter en dédoublant, voire plus, les activités. Naturellement, le respect des règles de sécurité constitue une contrainte, mais pas une limitation.

De plus, de très nombreux autres acteurs, par exemple culturels ou sportifs, privés ou bénévoles, offrent aussi chaque été des activités. Certains d'entre eux ont malheureusement déjà annulé ou seraient tentés de le faire au vu de la grande incertitude, des éventuels surcoûts et aux difficultés de mettre en place les concepts de protection et de distanciation. Pour éviter une diminution drastique de l'offre, il est envisageable que la Commune soutienne ces acteurs par une subvention extraordinaire ou par un soutien logistique pour les aider à respecter les règles sanitaires qui devront être appliquées.

Le message est simple : les enfants ont plus que jamais besoin de bouger, de découvrir et de suivre des activités encadrées, cet été 2020. Redirigeons vers eux – entre autres – une part de l’immense élan de solidarité qui s’est manifesté dans notre région durant les semaines de restriction que nous avons vécues et que, dans une moindre mesure, nous vivons encore.

Voici les questions :

- *Le Conseil communal partage-t-il l’avis que les activités pour enfants pendant les vacances d’été revêtent en 2020 une importance particulière ?*
- *Le programme des activités d’été de la Commune a été suspendu, le Conseil communal a-t-il prévu d’offrir un programme d’activités à l’attention des enfants et des jeunes cet été ? Quand sera-t-il possible de le communiquer ?*
- *Si les offres sont rapidement complètes : la Conseil communal envisage-t-il d’augmenter la capacité pour faire face à une demande probablement très élevée ?*
- *Dans ces circonstances extraordinaires, la mobilisation de personnel communal, de volontaires, de bénévoles ou d’étudiants est-elle étudiée ?*
- *Le Conseil communal a-t-il étudié la possibilité d’apporter aux autres organisateurs offrant des activités un soutien financier ou logistique ?*

Nous remercions d’avance le Conseil communal pour ses réponses. »

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier** qui, **au nom du Conseil communal**, répond ainsi :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Je n’ai malheureusement pas encore les réponses à toutes vos questions, mais je peux vous donner un certain nombre d’informations concernant le Centranim. Comme vous l’avez relevé, le Centranim est resté actif en ligne avec les jeunes qui côtoient habituellement le centre, durant la période où il a dû fermer. Les TSHM sont à nouveau en fonction depuis environ deux semaines dans l’espace public.

Pour bon nombre d’autres activités, vous le savez, nous sommes tous suspendus aux décisions du Conseil fédéral et de l’OCC. Pour le moment, il n’est pas possible d’accueillir plus de 16 jeunes dans le centre lui-même et, un peu paradoxalement, à l’extérieur du centre, ce nombre est limité à 5. En conséquence, si nous voulons accueillir plus de jeunes à l’extérieur aujourd’hui, nous devrions – si nous prenons l’exemple du parc du Cabalet – fermer une partie du parc avec des barrières pour sécuriser l’endroit afin de pouvoir accueillir plus de jeunes.

Officiellement, seuls les enfants de 6 à 12 ans ont l’autorisation de fréquenter le Centranim. Les plus grands n’y sont pas encore autorisés pour le moment. Les prochaines décisions du Conseil fédéral seront primordiales pour pouvoir étendre l’accueil aux plus grands.

La décision a déjà été prise d’étendre l’ouverture du Centranim durant l’été. En temps normal, il ferme début juillet, après la « semaine estivale » – qui est une sorte de camp de jour et propose diverses activités en plein air. Cette année, il fermera le 17 juillet, soit une ouverture prolongée de deux semaines. Il est également envisagé, mais pas encore officiellement décidé, d’anticiper la réouverture d’une semaine en août. Il faut savoir qu’en général, le Centranim est fermé durant une partie de l’été car les enfants sont généralement en vacances. Cela ferait déjà trois semaines supplémentaires d’ouverture en comparaison avec une année standard.

Pour les activités à l'extérieur, nous avons de l'espace dans les parcs, par contre le personnel risque de manquer. Pour ce point, il serait peut-être possible de solliciter les Agent-e-s Bulle Sympa. Il s'agit toutefois de décisions à prendre par le Conseil communal.

Je rappelle que pour l'instant, les activités estivales sont suspendues et non annulées. Nous espérons pouvoir les maintenir, en fonction des décisions du Conseil fédéral.

Il est vrai aussi que si la piscine devait ne pas pouvoir accueillir autant de monde qu'à l'accoutumée, nous risquons d'avoir une demande plus importante pour les enfants. Nous nous organiserons rapidement en temps voulu selon les décisions des Autorités fédérales et cantonales.

Quant à votre dernière question, à ma connaissance à ce jour, nous n'avons pas reçu de demande particulière de soutien à d'autres activités. Le Passeport vacances a, par exemple, annulé ses activités.

J'espère avoir répondu pour le mieux à la plupart de vos questions et reste volontiers à disposition pour tout complément. »

Monsieur Eric Gobet, au nom du Conseil communal, apporte le complément suivant :

« Dans le prolongement des propos de Madame Roth Pasquier à propos de la piscine, le Conseil communal est conscient que nos concitoyens n'auront probablement pas l'occasion de partir en vacances ; c'est pourquoi nous avons décidé de tout faire pour pouvoir ouvrir la piscine et laisser ce lieu accessible à nos jeunes, mais également à toute la population.

Nous savons d'ores et déjà que la demande sera importante. Nous sommes en attente de la décision du Conseil fédéral du 27 mai, pour savoir s'il sera possible d'ouvrir la piscine. A ce jour, nous ne disposons malheureusement pas encore de toutes les informations.

Nous avons déjà connaissance du concept de protection par le guide des bonnes pratiques, mais cela risque tout de même d'être compliqué pour l'exploitation de la piscine. Toutefois, le Conseil communal souhaite que la piscine ouvre et que les Bullois puissent s'y rencontrer. »

Monsieur le Président se fait confirmer que les réponses données sont satisfaisantes.

Il propose de passer à la question suivante.

Question n°2

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Hervé Aubert** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Pour favoriser la consommation dans les commerces du centre-ville après cet arrêt économique forcé, serait-il possible que le parcage au centre devienne gratuit pour une durée à définir – par exemple 1h – évidemment pour une période à déterminer dans ce « post-Covid » ?

A situation exceptionnelle, demande exceptionnelle.

A noter que les grandes surfaces en périphérie pratiquent la gratuité totale du parcage depuis le confinement.

Merci pour votre réponse. »

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Monsieur le Président,

Je relève que le Conseil communal a déjà offert la gratuité du parking durant deux mois et demi. Si nous prenons les chiffres de 2019, cela représente déjà Fr. 193'000.00. Nous avons également remarqué, que les gens habitant le centre avaient de plus en plus tendance à « squatter » ces places de parc. C'est pourquoi, alors que les commerces ont pu rouvrir, il a fallu revenir au système habituel.

Par contre, l'idée d'offrir la première heure, par exemple, peut être étudiée. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Tornare et demande si la réponse est satisfaisante.

Madame Valérie Schmutz souligne que les commerces étaient fermés durant la gratuité du parcage. Néanmoins, elle remercie Monsieur Tornare pour sa réponse et l'examen de cette requête.

Monsieur le Président propose de passer à la question suivante.

Question n°3

Monsieur Sébastien Bossel, en son nom, pose la question suivante :

« En introduction à ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Syndic a évoqué les différentes mesures mises en place et options envisagées par le Conseil communal. Parmi elles, il a été question du paiement de l'entier des salaires du personnel communal, y compris pour le personnel payé à l'heure bien que ces heures n'aient pas été effectuées. J'ai donc deux questions à ce sujet :

Sur quelle base vous êtes-vous appuyés pour le calcul de salaires horaires, pour des heures n'ayant pas été travaillées ?

En ce qui concerne le personnel communal en RHT, ont-ils perçu le 100% de leur salaire ? »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, **au nom du Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Monsieur le Président,

Certaines personnes n'ont effectivement pas droit aux RHT, donnant droit en principe à une compensation du 80% du salaire. Le Conseil communal a donc décidé, pour ne pas péjorer la situation financière de ces personnes, et risquer qu'ils se retrouvent en situation de précarité, de leur verser l'entier de leur salaire en tout cas jusqu'à fin juin, comme s'ils avaient travaillé. Il s'agit pour la plupart de petits revenus complémentaires souvent très précieux.

Certains services communaux ont continué à travailler à 100%, mais dans certaines circonstances, des personnes n'ont pas pu effectuer toutes leurs tâches, car la situation sanitaire que nous connaissons ne le permettait pas. Tous ont reçu et reçoivent encore l'entier de leur salaire.

Le Conseil communal a souhaité que, malgré les difficultés que nous vivons, les revenus, et donc le pouvoir d'achat, de notre personnel ne soient pas diminués. Ceci restera effectif en tout cas jusqu'à la fin juin. »

Monsieur le Président demande à Monsieur Sébastien Bossel si la réponse le satisfait.

Monsieur Sébastien Bossel répond que, dans l'ensemble, la réponse lui convient. Par contre, il craint de n'avoir peut-être pas été suffisamment clair dans sa question concernant la base de calcul pour les personnes payées à l'heure : une moyenne a-t-elle été calculée sur le mois ou l'année ?

Monsieur le Syndic ne peut donner une réponse détaillée, mais explique que si un patrouilleur scolaire effectuait normalement 3 heures par semaine, il a été payé pour le 100% de ces 3 heures, quand bien même il n'a pas pu patrouiller.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et propose de passer à la question suivante.

Question n°4

Pour le **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Mesdames Camille Lavalette et Elodie Surchat** :

« La situation actuelle inédite nous pousse à faire preuve d'imagination et à prendre de nouvelles initiatives afin de s'adapter au mieux aux contraintes imposées par le Coronavirus.

À l'heure où les cafetiers et restaurateurs doivent limiter le nombre de leurs clients pour respecter les directives édictées par la Confédération, des mesures urgentes pourraient être prises afin de leur permettre d'étendre leurs terrasses et d'accueillir ainsi plus de clients. De même, les commerçants pourraient aussi bénéficier d'une extension de leurs surfaces de vente sur le domaine public afin de rendre les achats plus agréables pour les consommateurs et de renforcer leur attractivité. Ces mesures sont peu coûteuses et permettent de réduire l'impact négatif sur les activités commerciales dû aux mesures de distanciation sociale.

Comme le dit à juste titre Pierre-Olivier Nobs : « l'espace public est une denrée prisée de l'ère post-Covid, entre les files d'attente pour les commerces, les terrasses et les étals de marchés certains jours ». Comment dès lors répartir intelligemment cet espace public entre ses différents utilisateurs ?

Par ailleurs, la période actuelle est aussi une chance de repenser notre manière de nous déplacer. La réticence des gens à prendre les transports en commun devrait nous pousser à prendre des mesures pour favoriser une mobilité active des individus, à pied ou à vélo.

Quelles mesures urgentes et exceptionnelles le Conseil communal va-t-il mettre en place afin de favoriser la mobilité douce ?

Comment le Conseil communal envisage-t-il de rendre le centre-ville plus attractif dès maintenant et durant la période estivale qui approche afin de soutenir nos commerçants et d'attirer les touristes suisses ? »

[Sortie de Madame Marie-Claire Pasquier à 22h32]

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, **au nom du Conseil communal**, répond ainsi :

« Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de réponses des instances de droit supérieur. Nous savions que la question des terrasses allait être soulevée. Le Conseil communal attend de l'OCC les conditions-cadre et les libertés que la Commune aura pour les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Je comptais recevoir certains de ces éléments aujourd'hui afin de pouvoir les traiter demain en séance du Conseil communal, et que les commerçants et restaurateurs puissent rapidement entreprendre les démarches nécessaires. Un contact avec la Préfecture datant de jeudi dernier [21 mai 2020] a confirmé qu'il s'agirait d'une formalité de quelques jours pour pouvoir délivrer les autorisations y relatives. Nous n'avons cependant pas encore statué sur la gratuité de l'utilisation accrue du domaine public, mais le Conseil communal va, sans aucun doute, trouver une solution.

En ce qui concerne la mobilité, il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons d'un côté des commerçants, dont certains ont beaucoup souffert de la situation, qui souhaitent que leurs clients puissent venir acheter dans leurs commerces avec leurs véhicules, et de l'autre côté, il serait souhaitable d'enlever les véhicules afin de pouvoir bénéficier de l'entier de l'espace public. Il faudra sans doute trouver un équilibre entre les deux.

Je rappelle qu'à ce jour, l'attroupement de plus de 5 personnes est toujours interdit et la distance sociale doit être respectée. Il est fort à parier que le Conseil fédéral donnera d'ici fin juin l'autorisation de se rassembler à plus 50 ou 100 personnes, mais nous ne disposons pas encore de ces réponses. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, à ce jour, mettre en œuvre ces différents éléments.

Bien sûr, le Conseil communal prend note de toutes les bonnes idées. »

Monsieur Nicolas Wyssmueller apporte le complément d'information suivant :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Concernant le tourisme, je rappelle que l'institution touristique de la Ville est la Société de développement, qui est censée proposer des activités pour les hôtes, donc de fait pour les touristes. Je suppose que Monsieur Sébastien Lauper pourra apporter, en cas de besoin, des précisions à ce sujet.

Par contre, en ce qui concerne La Gruyère Tourisme, nous avons déjà mis sur pied un groupe de travail informel qui se penche sur la question de l'importance d'attirer les touristes chez nous. Naturellement, la concurrence sera assez rude entre les régions, comme nous pouvons déjà le constater dans les médias. La Gruyère Tourisme vient de se réorganiser avec un nouveau directeur, qui a déjà pris les choses en mains avec un concept de communication avec les partenaires, la mise en place des offres etc. La communication devrait être effective dans les toutes prochaines semaines. »

Monsieur Eric Gobet précise encore :

« Sans aucune certitude, nous pensons que les marchés folkloriques risquent de ne pas avoir lieu. Effectivement, la Grand-rue et le centre-ville risquent d'être un peu tristes et ces jours de marché vont nous manquer. Un sondage a été effectué auprès des commerçants afin de savoir s'ils seraient d'accord de s'approprier la Grand-rue, qui pourrait être fermée, par exemple le samedi. Cette idée n'a pas remporté de franc succès, mais nous sommes à l'écoute des propositions. Je comprends que, pour certains commerçants, ce soit difficile puisque cela demanderait du personnel supplémentaire.

Je souligne encore que nous étudions toutes les solutions afin que les gens ne s'ennuient pas cet été à Bulle. »

[Retour de Madame Marie-Claire Pasquier à 22h38]

Monsieur Patrice Morand complète :

« La mobilité douce est une préoccupation depuis plusieurs années à Bulle. Plusieurs kilomètres de pistes cyclables ont déjà été aménagées.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, que ce soit à la route de Riaz, à La Tour-de-Trême ou encore à la rue de Vevey, des pistes cyclables ou des trottoirs partagés vont encore être aménagés.

Je termine encore cette intervention en félicitant et remerciant tous ceux qui sont venus en vélo ou à pied à la séance de ce soir. Je vous encourage toutes et tous à sortir vos vélos et profiter de l'occasion de se déplacer en ville d'une autre manière et de laisser les places de parc de la Grand-rue pour les personnes venant dans les commerces et de ne pas y laisser les véhicules publicitaires ou d'entreprises, comme nous avons pu l'observer durant la gratuité du parcage.

La mobilité douce est donc au centre de nos réflexions. »

[Sortie de Monsieur Yves Bosson à 22h 39]

Monsieur le Président demande si les réponses des différents dicastères conviennent.

Madame Elodie Surchat remercie les Conseillers communaux pour leurs réponses et espère que le Conseil communal pourra prendre des décisions audacieuses, en lien avec cette situation exceptionnelle, et en s'éloignant un petit peu des divergences de partis.

Monsieur le Président demande s'il y a encore des questions et passe la parole au groupe PLR.

Question n°5

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La période actuelle, marquée par la crise liée à la Covid-19, est inédite dans notre société moderne. Notre économie va en être durablement affectée et toutes les dispositions utiles pour en atténuer les effets doivent être prises.

La question, en 2 volets, est la suivante :

Est-ce que notre Exécutif peut étudier la possibilité de supprimer ou tout au moins réduire pour l'année 2020 la taxe en vigueur pour l'utilisation du domaine public par les commerçants, les restaurateurs et les cafetiers de Bulle et La Tour-de-Trême ?

Est-il également possible de permettre l'extension à titre gratuit de ces mêmes espaces publics pour compenser la perte de place à laquelle doivent faire face les divers exploitants en raison des mesures sanitaires imposées ?

Ces propositions du groupe PLR s'inscrivent dans le contexte de vie sociale perturbée que nous vivons, avec la volonté de soutenir de manière simple, efficace et ciblée les acteurs de la convivialité de notre citée et la cohésion sociale en découlant.

Nous demandons instamment au Conseil communal de mettre en œuvre sans délai ces mesures.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteur de cette question et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, **au nom du Conseil communal**, répond ainsi :

« Je vous remercie pour cette idée qui sera étudiée par le groupe de travail du Conseil communal.

Merci. »

[Retour de Monsieur Yves Bosson à 22h 44]

Monsieur le Président demande si la réponse convient, ce qui est le cas.

Il propose de poursuivre les questions.

Question n°6

Pour le **groupe PS-Les Verts**, intervention de **Monsieur Cyrille Pürro** :

« Suite à la diffusion dans les médias des files d'attente en Ville de Fribourg pour les distributions de nourriture par l'association REPER, nous constatons que la situation sanitaire a conduit une partie de la population du canton dans la grande précarité.

La Ville de Bulle n'y échappe probablement pas. Dès lors, le groupe PS-Les Verts demande quelles mesures ont été prises pour répondre à ces situations d'urgence au sein de la commune :

- Des distributions de nourriture ont-elles eu lieu ?*
- Quelle a été leur fréquentation ?*
- Dans quelle mesure la Commune coordonne-t-elle les actions pour répondre à la précarité ?*
- Quels moyens la Commune ou les associations ont-elles mis pour informer les populations vulnérables de la mise à disposition de services ?*

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie l'auteur de cette question et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui répond ainsi :

« Merci Monsieur le Président,

Vous mettez là le doigt sur un sujet sensible car, non seulement à Bulle, mais dans bon nombre de grandes villes, nous avons vu « sortir du bois » des gens qui étaient déjà en situation précaire, voire illégale, et qui se sont retrouvés sans aucun revenu, à devoir faire face à des problèmes élémentaires de survie.

Je ne pourrai malheureusement pas répondre à toutes les questions maintenant, n'ayant pas toutes les informations en tête, mais je peux déjà vous informer que nous avons été abordés par un collectif caritatif qui souhaitait qu'on puisse leur imprimer des flyers pour informer la population de leurs actions. Ce collectif est, entre autres, composé de Caritas, Table couvre-toi, les Paroisses catholiques, les Paroisses protestantes, les Cartons du cœur, etc. Le Conseil communal a non seulement accédé à leur demande d'imprimer les flyers, mais il a aussi mis à disposition des locaux et leur a versé un don de Fr. 5'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et se fait confirmer que la réponse convient.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Pour le groupe PDC/PVL, intervention de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison de la crise actuelle, la situation est devenue extrêmement difficile pour nombre de familles, d'indépendants et d'entreprises de notre commune. Le groupe PDC/PVL salue les différentes actions mises sur pied par la commune en faveur de la population pendant cette période Coronavirus (hotline pour les seniors, animations et soutien pour les jeunes). Nous prenons acte avec satisfaction des mesures annoncées tout à l'heure par Monsieur le Syndic avec le regret toutefois qu'elles n'aient pas été communiquées officiellement avant ce soir. En cela nous relevons que plusieurs Exécutifs de villes suisses ont annoncé en mars déjà des mesures concrètes pour contribuer de manière subsidiaire aux mesures de soutien consenties par la Confédération et le canton. Pour cette raison, le groupe PDC/PVL estime qu'il est primordial que le Conseil communal prenne à son tour d'autres mesures concrètes et les mette en œuvre rapidement. Des réponses ont été données tout à l'heure par Monsieur le Syndic. Toutefois, nous estimons que certaines méritent d'être réexaminées d'après les développements qui vont suivre.

Dans la mesure où les instruments politiques à disposition du Conseil général (postulats et propositions) ne permettent pas un traitement accéléré d'une demande ni de contraindre l'Exécutif à prendre des mesures dans un domaine relevant de sa compétence – contrairement aux instruments parlementaires à disposition du Grand Conseil – nous comptons sur la bonne volonté du Conseil communal afin qu'il traite notre présente requête dans les meilleurs délais. En effet, en raison de l'urgence de la situation, certaines mesures doivent être organisées et mises en place le plus rapidement possible, notamment en lien avec un accueil de type extrascolaire et une contribution pour soutenir une campagne marketing visant à promouvoir le tourisme dans notre région. Nous appelons dès lors de nos vœux une prise de position rapide du Conseil communal sur ces propositions en particulier, d'ici au 5 juin au plus tard. Sans la mise en œuvre immédiate de ces mesures, c'est bon nombre d'indépendants et de commerces qui vont au-devant de difficultés considérables.

A toutes fins utiles, nous précisons que l'art. 105 RCG mentionne que les remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc. doivent être traitées de la même manière que les questions au sens strict, dans la mesure où elles appellent une réponse du Conseil communal. Dans ce sens, nous attendons volontiers une réponse communiquée ces prochaines semaines.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de plancher rapidement sur les mesures suivantes :

1. Economie : exonération des taxes pour les empiètements sur le domaine public, contributions publiques, loyers commerciaux

- exonération ou remboursement de toutes les taxes, frais et émoluments perçus en 2020 en application du Règlement de police et du Règlement sur les terrasses, pour les autorisations de stands de marché pour les commerçants et artisans bullois, les chauffeurs de taxi, les cafetiers-restaurateurs et les organisateurs de manifestations.

Le montant total inscrit aux comptes 2019 pour les différentes taxes foires et marchés, emplacements des bancs, forains et location du domaine public se chiffre à environ 289'000 francs. Aujourd'hui et encore plus durant les mois à venir, ces taxes pénalisent et pénaliseront davantage les cafetiers-restaurateurs qui se voient imposer des restrictions de capacité d'accueil pour les terrasses ou les organisateurs de manifestations. Il faudra également plusieurs mois voire années pour compenser la perte de chiffre d'affaire subie ces derniers mois et à venir, malgré la levée des mesures de restriction.

- gel des intérêts sur prêts et remboursement de prêts octroyés par la Commune à des entreprises jusqu'à la fin de l'année 2020 au moins
- mise en œuvre des mesures édictées par le Conseil d'Etat en lien avec les baux commerciaux qui sont propriété de la Commune ou, à défaut d'aide possible de la part du canton, remise d'un ou deux loyers offerts par la Commune aux locataires

2. Soutien aux acteurs culturels et manifestations culturelles et sportives

- création d'un fonds de Fr. 300'000.00 ou augmentation du budget 2021 d'un même montant pour soutenir des projets concrets d'animation et de création culturelle

La Confédération et l'Etat de Fribourg ont déjà pris des mesures de soutien à hauteur de Fr. 13 millions pour notre canton afin de minimiser les impacts économiques liés au report ou à l'annulation de nombreuses activités culturelles. Ce soutien cantonal permet d'apporter une aide d'urgence en faveur des entreprises et acteurs culturels indépendants et, ultérieurement, l'indemnisation des pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations et de projets. Cette aide ne vise cependant pas à soutenir de nouveaux projets. Un sondage effectué par le Service de la culture entre le 25 mars et le 6 avril fait état de craintes de la part des acteurs culturels quant à la peine à trouver des financements et aux coûts multipliés à la reprise. Les sponsors fidèles de l'économie risquent également d'avoir d'autres priorités financières ces prochains mois et années. C'est pourquoi nous demandons que la Commune engage des moyens financiers supplémentaires pour maintenir une offre culturelle diversifiée et encourager des projets concrets d'animation. Car, s'il est aussi une chose que cette période que nous traversons nous a également révélé, c'est que la culture vécue et partagée ensemble est essentielle pour notre épanouissement.

- exonération ou remboursement de l'impôt et de la taxe d'exploitation pour les spectacles et divertissements (droit des pauvres) sur la période 2020-2021

Dans le contexte de la crise actuelle, les mesures de soutien au redémarrage de l'économie fribourgeoise ne doivent pas oublier les acteurs culturels et sportifs. De par ses origines (droit des pauvres), l'impôt et la taxe d'exploitation sur les spectacles et divertissement sont aujourd'hui devenus obsolètes. Pour cette raison et afin de stimuler l'offre culturelle et sportive, elles ont déjà été supprimées dans plusieurs villes de Suisse. Une exonération de l'impôt et la taxe d'exploitation sur les spectacles et divertissement profiterait aux acteurs culturels et sportifs (clubs sportifs, acteurs et espaces culturels, cinémas, cirques, attractions foraines, lotos, etc.) qui contribuent avec beaucoup d'engagement à l'animation de notre commune. Au niveau communal, cet impôt et les taxes d'exploitation représentent environ Fr. 350'000.00 par an. Avec la baisse de programmation et les limitations de capacité qui seront imposées aux infrastructures culturelles et sportives ces prochains mois, ce montant peut être estimé à environ Fr. 150'000.00 pour 2021. L'exonération de cet impôt et taxe mettrait de plus fin à un non-sens. Certaines associations perçoivent en effet des subventions communales alors qu'elles paient ensuite cet impôt. Exonérer ces acteurs favoriserait la reprise des événements culturels et sportifs, ce qui, à notre sens, devrait aussi être une priorité des autorités communales.

- *maintien et versement des subventions et autres formes d'aide pour les manifestations initialement prévues et annulées en raison du coronavirus*

3. Formation professionnelle

- *augmentation du nombre des places d'apprentissage au sein des secteurs de l'administration, des services techniques et de la voirie de la Ville de Bulle*

Les conséquences économiques de la pandémie font peser des menaces sur nombre de places d'apprentissage, plusieurs entreprises privées songeant à renoncer à engager des apprentis en raison de l'incertitude liée à la situation actuelle et future. Il y a pourtant urgence à soutenir aujourd'hui la relève de demain afin que des jeunes ne se retrouvent pas sans perspective professionnelle d'ici la fin de l'été. En 2019, la Commune encadrait 11 apprentis pour un total de 199,59 EPT (376 unités collaborateurs) pour l'ensemble du personnel communal. Ce nombre de places d'apprentissage est faible en comparaison avec d'autres communes. Certains secteurs, tels que l'administration, les services techniques et la voirie comportent peu d'apprentis en comparaison avec le nombre d'EPT total pour le secteur.

4. Accueil extrascolaire

- *ouverture d'un accueil de type « extrascolaire » durant les vacances d'été 2020*

En raison de l'annulation de nombreuses offres programmées pour les enfants durant les vacances d'été (colonies, stages, passeport vacances, etc.), de nombreux parents se retrouveront sans solution de garde. Ces derniers ne devraient pas être obligés de les confier aux grands-parents (personnes à risque) ou de prendre des vacances, ce d'autant plus que certains parents n'auront pas d'autre choix que d'aller travailler afin d'assurer la reprise économique. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté, un service minimal d'accueil « extrascolaire », pendant les vacances scolaires est réalisable s'il est très rapidement mis en place. Bien entendu, cet accueil serait payant pour les parents selon les tarifs en vigueur et l'encadrement des enfants devrait respecter les normes applicables. Pour ce faire, la Commune est invitée à lancer un appel auprès d'étudiants de la HEP, d'enseignants disponibles ou sans enfants ou de personnes expérimentées dans l'accompagnement d'enfants (moniteurs Jeunesse et Sport par exemple).

5. **Tourisme**

- *contribution supplémentaire à La Gruyère Tourisme de Fr. 100'000.00 afin de soutenir une campagne marketing ciblée sur la clientèle suisse pour la saison estivale et automnale 2020, ainsi que pour la saison hivernale 2020-2021*

Le secteur du tourisme en Gruyère concerne de nombreuses PME actuellement à l'arrêt qui ont besoin de soutien pour les saisons à venir. Fr. 40 millions pour le tourisme ont déjà été débloqués par la Confédération en faveur de Suisse Tourisme pour mener des campagnes de promotion sur la période 2020-2022. L'organisation structurelle du tourisme au niveau cantonal et régional ne garantit cependant pas que La Gruyère Tourisme va pouvoir bénéficier de cette aide. Une contribution complémentaire de Fr. 100'000.00 de la Commune aux Fr. 384'000.00 annuels déjà versés permettrait ainsi de financer sans attendre une campagne de promotion ciblée sur la clientèle suisse. Cet investissement est essentiel pour notre économie ; la concurrence touristique entre les régions et les cantons s'annonce rude.

Merci. »

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite intervenir.

Monsieur le Syndic rétorque qu'au vu du nombre de remarques, il est évident qu'il ne peut y répondre maintenant. Il relève cependant que des réponses ont déjà été données à plusieurs d'entre-elles et que d'autres sont déjà à l'étude. Le Conseil communal prend acte de ces remarques, mais ne pourra pas apporter toutes les réponses attendues pour le 5 juin comme demandé. »

Monsieur Baptiste Pasquier remercie Monsieur le Syndic et précise que le délai du 5 juin n'est valable que pour le point concernant l'AES.

Monsieur le Président remercie la plupart des intervenants pour leur brièveté. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

20. **Divers du Conseil communal**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic, pour les divers du Conseil communal.

Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à ce Conseil ainsi qu'au débat constructif. Lorsque j'ai utilisé le terme « affligeant » lorsque le Conseil communal se fait traiter d'attentiste par rapport à ce qui a été entrepris, c'était pour signifier que je ne trouvais pas cela correct. En aucun cas mon intention

a été de tuer le débat ou d'empêcher quelqu'un d'exprimer son opinion. Nous sommes ici dans un Parlement et les attentes de la population que vous représentez doivent être entendues et satisfaites.

Il est également à souligner que tous les membres du Conseil communal, ainsi que les responsables et collaborateurs de nos services communaux, sont des personnes abordables. Vous avez nos numéros de téléphone et pouvez nous contacter si vous avez des questions.

Au nom du Conseil communal, je remercie également ceux qui ont travaillé pour préparer ces interventions.

Nous souhaitons que pour vous toutes et tous, ainsi que pour nos concitoyens, l'été se passe bien. Les frontières seront peut-être ouvertes, mais il se peut que les gens restent chez eux. On peut s'attendre à rencontrer certains problèmes, notamment à cause de la promiscuité. Dans l'attente des prochaines décisions du Conseil fédéral et de l'OCC, nous nous préparons à faire face à cette situation particulière.

Je remercie également mes collègues pour le travail exceptionnel fourni durant ces mois et plus généralement depuis le début de cette législature.

Prenez bien soin de vous.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il profite de l'occasion pour remercier également les scrutateurs pour leur travail.

Clôture de séance

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bapst qui vous a déjà communiqué son adresse et qui, sur demande, vous la communiquera volontiers. Je remercie chacune et chacun d'y répondre rapidement.

Je profite maintenant de remercier vivement Monsieur Guy Monney qui officie pour la dernière fois en tant que Secrétaire du Conseil général. Et quelle dernière fois ! Sous les feux des projecteurs de la plus belle et plus grande salle de spectacle du canton ! Son rêve le plus cher, que sa timidité a toujours freiné (ironie), se réalise enfin : être sur scène et devant un auditoire comble et acquis à son charme et à son charisme. Je suis heureux d'avoir pu partager la vedette avec lui ce soir. En effet, Monsieur Monney va nous quitter afin de profiter d'une belle retraite bien méritée.

Je ne pense pas me tromper en lui transmettant mes remerciements ainsi que ceux de toutes les Présidentes et les Présidents qui ont bénéficiés avant moi du support irréprochable et professionnel que Guy nous a, à tous, apporté. Toujours dispo, toujours de bon conseil, tu nous as à tous facilité grandement la vie. Nous, les Conseillères et Conseillers généraux, nous te disons merci, merci beaucoup Guy et bonne suite.

*[Applaudissements et remise d'un petit présent par **Monsieur le Président, au nom du Conseil général]***

Je souhaite aussi remercier Madame Nicole Jacqueroud qui a accepté de reprendre cette fonction. Je suis persuadé qu'elle saura accompagner aussi bien, voire peut-être même mieux nos prochains Présidents ainsi que nous toutes et tous Conseillers généraux. Merci aussi à Madame Cynthia Bapst qui reprend le rôle de Secrétaire au procès-verbal.

Peut-être vous souvenez-vous de mon message à ma prise de fonction ? J'avais utilisé l'ascension des montagnes comme métaphore pour l'accomplissement de projets. Eh bien, durant cette année, je peux dire que j'ai atteint quelques sommets de nos si belles montagnes, seul, en famille, avec des amis et des connaissances et même avec des personnes que je ne connaissais pas... quelles magnifiques satisfactions ! Cette année, lors de mes différentes représentations, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui s'investissent pour notre commune et je souhaite les féliciter et les remercier pour toutes les heures qu'ils consacrent bénévolement pour animer et développer notre commune ainsi que pour la rendre plus humaine, plus accueillante pour tous. Je souhaite aussi remercier toutes les personnes qui s'investissent jour après jour au développement de notre région. Pour terminer, je vous remercie vous toutes et tous pour votre confiance ainsi que pour la bonne tenue des débats et des interventions durant les séances. J'ai vraiment eu beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de cette tâche et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Je vous souhaite à toutes et à tous, Conseillers généraux, de pouvoir un jour prendre cette place.

Et maintenant, je transmets la parole à Monsieur Grégoire Kubski en lui souhaitant autant de plaisir que j'en ai eu et plein succès dans sa nouvelle fonction de Président du Conseil général de la commune de Bulle – La Tour-de-Trême. »

Le nouveau Président, Monsieur Grégoire Kubski s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Au moment où j'accède à la fonction pour laquelle vous m'avez élu, je veux vous dire mon émotion et ma reconnaissance.

Présider notre Conseil général est un très grand honneur. Et je veux dire ma gratitude à vous toutes et tous qui m'avez accordé votre confiance, je veux dire aussi, le respect, l'estime et le dévouement qui seront les miens pour vous, chères et chers collègues, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez.

Je tiens à remercier et féliciter Malik Seydoux pour son année présidentielle, lors de laquelle il a très bien su diriger le Conseil et prendre les décisions courageuses tendant à préserver notre santé. Je félicite également Charles-Henri Brandt pour son élection à la vice-présidence. Je tiens tout particulièrement à remercier Guy Monney pour son soutien extrêmement précieux dans l'organisation – parfois bien complexe – de nos séances. Son humour nous manquera en prenant une retraite méritée.

Nous sommes rassemblés en ce lieu chargé de culture dans le même but : servir l'intérêt général ; animés par la même passion : servir notre commune, notre région. Représentant-e-s des différentes sensibilités, élu-e-s par toutes les franges de la population, continuons à être dignes dans l'exercice de notre mandat à l'image de celles et ceux qui ont fait et font l'honneur de la Gruyère : travailleurs, inventifs, audacieux. Ce qui fait la richesse de notre région – au-delà du plan financier – est notre intérêt pour la culture, qui plus est dans cette salle, que ce soit celle née sur les pans de nos Préalpes, ou celle d'ailleurs, des rives de la Baltique aux bords de l'Adriatique. Nous avons su enrichir notre patrimoine culturel avec celui des autres, et je souhaite que nous poursuivions de tels échanges également au sein de notre Conseil.

Tout Parlement est le lieu par excellence de l'expression démocratique, de la parole libre et sans contrainte. Afin que notre assemblée soit forte et respectée, nous devons être attentifs à trouver des consensus et ne pas verser dans des batailles pré-électorales. L'écoute et le respect mutuels ne sont pas incompatibles avec notre liberté d'expression, qui est notre droit et notre honneur. Même si la passion fait vivre la démocratie, veillons à maintenir une image de notre institution constructive et ouverte d'esprit.

Il est de tradition que la personne élue invite l'assemblée à une collation post-séance. D'entente avec le Bureau, je vous propose de repousser celle-ci à des temps plus apaisés, espérons-la pour cet automne, aussi vite que possible.

Enfin, je vous souhaite une fructueuse suite de législature. Qu'elle se déroule de manière aussi constructive que nécessaire.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Kubski et clôt les débats en souhaitant à toutes et tous une belle fin de soirée.

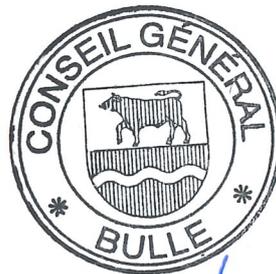
La séance est levée à 23h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président



Malik Seydoux



Le Secrétaire



Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal



Madame Cynthia Bapst

Annexes :

- Comptes et rapports de gestion 2019.....	pt 02
- Message adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable.....	pt 03
- Message révision du règlement scolaire communal.....	pt 04
- Message révision des statuts de l'Association Régionale La Gruyère (ARG).....	pt 05
- Message adhésion à Option Gruyère.....	pt 06
- Message détermination CC sur proposition congé paternité.....	pt 07
- Message détermination CC sur proposition gestion des déchets manifestations.....	pt 08
- Message détermination CC sur postulat espaces verts.....	pt 09
- Message transmission postulat adhésion La Grue.....	pt 10
- Message transmission postulat concept circulation et stationnement.....	pt 11
- Message transmission postulat clarification prestations GESA.....	pt 12
- Message transmission postulat expédition matériel de vote.....	pt 13
- Message transmission postulat annuaire producteurs et commerçants locaux.....	pt 14